



Archives publiques
Canada

Public Archives
Canada

DIVISION DES ARCHIVES FÉDÉRALES

Collection
de l'inventaire
général

Canada

RG 84

Archives de Parcs Canada



1764186718461971180719621760178818571973
1769196417571903177619601677182119661866
1799196718501959179019681842197018681965
1775196918801931197518831974187018761966
1890197219391950181519761834182319741870
1880196618731977189919751897196618711872
1959193317621791195319541926190419421935
1923196819191938196918271881194719551940

DIVISION DES ARCHIVES FÉDÉRALES

Collection de l'inventaire général

**ARCHIVES DE PARCS CANADA
(RG 84)**

Gabrielle Blais



Archives publiques
Canada

Public Archives
Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)

Archives publiques Canada. Division des archives fédérales.
Archives de Parcs Canada (RG 84)

(Collection de l'inventaire général/Division des archives fédérales)
Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. additionnelle : Records of Parks Canada (RG 84).
Cat. MAS n° SA72-1/84
ISBN 0-662-53834-X

1. Parcs Canada--Archives--Catalogues. 2. Parcs nationaux--
Canada--Fonds d'archives--Catalogues. 3. Archives publiques Canada.
Division des archives fédérales--Catalogues. I. Blais, Gabrielle.
II. Titre. III. Titre : Records of Parks Canada (RG 84).
IV. Collection : Archives publiques Canada. Division des archives
fédérales. Collection de l'inventaire général.
CD3627.P37 1985 016.354710086'3 C85-097005-9F

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	v
Introduction	vii
INVENTAIRE DES ARCHIVES DE PARCS CANADA	1
PARTIE I Historique	1
PARTIE II Archives de Parcs Canada	33
A. Documents de l'administration centrale, 1873-1984	33
1. Direction du secrétariat, 1873-1928	33
a. Dossiers du service central, 1873-1928	33
b. Index des dossiers du service central, vers 1911-1916	33
2. Direction des parcs fédéraux, vers 1886-1969	34
a. Dossiers du service central, 1897-1969	34
b. Registres des lettres reçues, vers 1916-1919	36
c. Registres de correspondance, vers 1919-1937	36
d. Registres de canton, vers 1886-1943	37
e. Registre, vers 1938-1942	37
3. Division des parcs nationaux, 1936-1959	37
a. Dossiers du service central, 1936-1959	37
4. Programme de conservation, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, 1917-1984	38
a. Dossiers du service central, 1964-1976	38
b. Bureau du directeur, projet de l'Histoire des parcs nationaux du Canada, documents divers, 1965-1978	39
c. Service des parcs nationaux, Division de la planification, dossiers du service central, 1917-1972	39
d. Service des lieux historiques nationaux, 1960-1984	39
i. Travaux inédits, 1960-1980	39
ii. Rapports sur microfiches, 1965-1984	40
5. Programme de Parcs Canada, 1963-1981	41
a. Dossiers du service central, 1963-1981	41
b. Direction des parcs nationaux, Division de l'interprétation, documents divers, 1979	41
6. Documents divers, 1884-1980	42
a. Décrets du conseil et règlements, 1884-1980	42

B. Documents régionaux, 1893-1982	42
1. Région de l'Ouest, 1893-1941	42
a. Parc national Banff	42
i. Bureau du surintendant, copies de lettres générales, 1893-1910	42
ii. Musée, documents divers, 1894-1941	43
2. Région des Prairies, 1931-1969	43
a. Parc national Riding Mountain, dossiers du service central, 1931-1969	43
3. Région de l'Ontario, 1918-1982	44
a. Bureau régional, dossiers du service central, 1931-1974	44
b. Parc national de la Pointe Pelée, dossiers du service central, 1918-1974	44
c. Parc national des îles du Saint-Laurent, dossiers du service central, 1962-1982	44
Annexe	45

AVANT-PROPOS

Une partie du mandat des Archives publiques du Canada consiste à acquérir des documents du gouvernement fédéral jugés dignes d'une préservation permanente. Pour informer les fonctionnaires, les chercheurs et le public de l'expansion rapide et de la variété croissante de ces documents, la Division des archives fédérales publie une collection d'inventaires généraux dont fait partie le présent volume.

Chaque inventaire décrit un groupe d'archives. Le terme "groupe d'archives" (RG) s'applique ici exclusivement aux documents du gouvernement fédéral conservés aux Archives publiques du Canada. La définition la plus simple est la suivante : tout ensemble de documents du gouvernement du Canada ou de ses prédécesseurs, liés sur le plan organisationnel ou fonctionnel par une continuité administrative. Cela signifie habituellement qu'un groupe de documents distinct est créé pour chaque ministère, direction ou organisme ayant tenu, à un moment ou l'autre de son existence, un système d'archives séparé et indépendant. L'inventaire de chaque groupe d'archives comprend divers éléments.

L'introduction expose globalement les documents décrits dans l'inventaire et donne l'historique des divers organismes fédéraux qui les ont produits, en plus de fournir des renseignements sur l'étendue du groupe, les règlements d'accès, les références suggérées et les sources connexes.

L'historique se veut non pas une histoire de l'organisme et de ses prédécesseurs, mais plutôt un guide pour les chercheurs qui désirent consulter les documents décrits dans l'inventaire. Les documents gouvernementaux sont créés par des entités administratives distinctes qui ont des attributions précises et ils sont habituellement conservés dans des groupes distincts de dossiers correspondant aux entités qui les ont produits. Par conséquent, les documents eux-mêmes reflètent la portée (et les limites) des fonctions dont a été chargée l'entité administrative en question. L'historique indique les liens organiques entre les documents eux-mêmes et les diverses structures administratives qui ont mis en œuvre les politiques et programmes du gouvernement fédéral.

La description des documents, par série, reflète le plus exactement possible l'évolution des structures administratives du ministère, de la direction ou de l'organisme en question.

Par des mises à jour des inventaires des groupes qui reçoivent beaucoup de nouveaux documents, la Division des archives fédérales espère pouvoir tenir le public au courant de l'envergure et de la diversité croissantes de ses fonds.

Eldon Frost
Directeur de la Division des archives fédérales

INTRODUCTION

Parcs Canada, du ministère de l'Environnement, a pour principal objet l'aménagement et l'exploitation des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux, et des canaux historiques. Son mandat consiste à donner aux Canadiens la possibilité de connaître leur patrimoine et d'avoir des activités de plein air, à développer le tourisme et à protéger des écosystèmes uniques. Parcs Canada a eu des débuts modestes : en 1885, le gouvernement central décidait d'établir une réserve afin de conserver pour tous les Canadiens les sources chaudes d'eau minérale de Banff. Les responsables du gouvernement et des compagnies ferroviaires espéraient que les sources, auxquelles on attribuait alors des propriétés curatives, attireraient une foule de visiteurs qui se rendraient à Banff par les chemins de fer du Canadien Pacifique. Les faits leur donnèrent raison, car Banff devint rapidement un centre de villégiature très en vogue auprès des touristes canadiens et étrangers. Outre les sources, Banff présentait des attractions naturelles exceptionnelles qu'on rendit accessibles en construisant des routes et des ponts et en traçant des sentiers. Les efforts déployés à l'époque par le surintendant et ses employés pour préserver la beauté de la nature imposèrent un autre principe qui devait guider les futurs dirigeants des parcs fédéraux (que nous appelons aujourd'hui les parcs nationaux) : la préservation du patrimoine naturel. Aujourd'hui encore, les parcs nationaux sont des réserves où la nature et la faune sont protégées.

Le succès du parc des montagnes Rocheuses, appellation officielle après 1887, entraîna la création d'autres parcs, tout d'abord dans les provinces de l'Ouest, puis partout ailleurs au Canada. Le plus grand nombre de parcs rendit nécessaire la création d'un service chargé de les administrer. En 1908, les parcs, qui relevaient jusque-là de la Direction du secrétariat du ministère de l'Intérieur, furent confiés à la Division de la sylviculture, au sein du même ministère. Ces dispositions administratives restèrent en vigueur jusqu'en 1911, année de la création de la Direction des parcs fédéraux. Depuis, les parcs nationaux ainsi que les parcs et lieux historiques nationaux ont toujours relevé d'un service distinct (direction, division, bureau ou programme) au sein du ministère de l'Intérieur et de ses successeurs.

Jusqu'à aujourd'hui, les diverses entités distinctes chargées d'administrer les parcs ont été rattachées aux services fédéraux qui s'occupent des ressources, ce qui reflète bien leur mission initiale dans le domaine des loisirs et de la préservation de la faune et de la nature. En 1914, avec l'établissement du premier parc historique national, le parc Fort Howe à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), et la création, en 1920, de la Commission des lieux et monuments historiques, la Direction des parcs fédéraux ajoutait à son travail une dimension historique. La commission ayant reconnu l'importance historique nationale de divers événements et lieux, ceux-ci furent aménagés en parcs et lieux historiques nationaux ou commémorés par une plaque.

Les années 60 furent marquées par une réorientation profonde des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques nationaux par rapport à ce qui s'était fait pendant les quarante années précédentes. Pour tenir compte des observations de la Commission Glassco, on présenta des politiques sur les parcs nationaux ainsi que sur les parcs et lieux historiques nationaux. Au même moment, la nature du travail se

modifia. Les parcs nationaux adoptèrent un plan d'aménagement visant à ajouter des exemples de toutes les principales régions naturelles du Canada. Les parcs et lieux historiques nationaux prirent une grande expansion et mirent l'accent sur les thèmes socio-économiques plutôt que sur les établissements militaires. Enfin, en 1972, vinrent les Accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC). Jusqu'à son abolition en 1984, le programme ARC se spécialisa dans l'aménagement, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, des voies navigables, sentiers et routes terrestres présentant un intérêt historique. Les mandats des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux et des canaux historiques furent insérés dans la politique de 1979 qui encadre toujours l'action du personnel de Parcs Canada.

Le présent inventaire décrit les documents de Parcs Canada que possède la Division des archives fédérales des Archives publiques du Canada. Ces documents portent sur tous les aspects de l'aménagement des parcs, depuis la découverte des sources chaudes d'eau minérale de Banff jusqu'à la création des parcs nationaux et des parcs et lieux historiques nationaux les plus récents. Depuis 1962, les documents de Parcs Canada et de ses prédécesseurs ont été transférés en plusieurs versements aux Archives publiques du Canada. Les bureaux régionaux transmettent également les documents de leur service central, soit directement aux Archives publiques, soit par l'intermédiaire du système de gestion des documents de leur administration centrale. À l'avenir, les transferts de documents se poursuivront tant et aussi longtemps que Parcs Canada et ses successeurs seront en place.

Il y a toutefois une exception. En 1969, 14 mètres de dossiers sur les parcs dont les Archives publiques avaient recommandé la destruction furent acquis par les Archives provinciales de l'Alberta aux termes d'une entente spéciale. Ils se trouvent actuellement aux Archives de l'Alberta, où ils sont classés sous la cote PAA 69.218, 69.354 et 70.190. Ces documents portent sur les activités d'exploitation sur le terrain des parcs de l'Ouest dans les années 1899-1960. Il s'agit là du seul transfert de dossiers historiques de Parcs Canada jamais fait en faveur d'un autre organisme.

Accès : L'accès aux documents créés par les ministères et organismes fédéraux est régi par la Loi sur l'accès à l'information (29-30-31 Eliz. II, c. 111). Cette loi donne aux Canadiens le droit de consulter les documents sous la surveillance d'un organisme du gouvernement, conformément au principe voulant que l'information du gouvernement soit accessible au public et que toute exception à cet égard soit limitée et porte sur des cas précis.

La plupart des documents du groupe d'archives 84 sont accessibles au public aux fins de recherches historiques, mais il est possible que certains dossiers postérieurs au 1^{er} juillet 1953 doivent faire l'objet d'un examen, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, à la Section de l'accès aux archives fédérales, Division des archives fédérales, avant toute divulgation. Il importe donc que les chercheurs communiquent avec la Division des archives fédérales avant de se rendre à Ottawa afin de s'assurer qu'ils pourront effectivement voir les documents décrits dans le présent inventaire.

Étendue du RG 84 : 429,16 mètres

Référence suggérée : Archives publiques du Canada (APC), Archives de Parcs Canada, RG 84, vol. 979, dossier BA2, D. Dubuc à C.G. Childe, 29 octobre 1951.

Référence subséquente : APC, RG 84, vol. 979, dossier BA2, Dubuc à Childe, 10 novembre 1951.

D'autres groupes d'archives conservés par la Division des archives fédérales renferment des documents ayant rapport aux activités ou aux fonctions générales de Parcs Canada et de ses prédécesseurs. Parmi les plus importants figurent les groupes suivants : le ministère de l'Intérieur (RG 15), le Service canadien de la faune (RG 109), service qui est né au sein de l'administration des parcs nationaux pour ensuite s'en détacher, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et ses nombreux prédécesseurs (RG 22), le Programme des Affaires du Nord (RG 85), le Service canadien des forêts (RG 39) et la Direction des levés et de la cartographie (RG 88). Les responsables des parcs ont dû s'en remettre à ces ministères pour obtenir des services et les conseils de spécialistes, notamment en ce qui concerne les parcs nationaux du Nord. La Commission d'enquête sur la location de lots dans les parcs nationaux Banff et Jasper (RG 33/29) et la Commission royale sur les ressources naturelles de l'Alberta (Commission Dysart) (RG 33/51) présentent également des renseignements précieux sur les événements importants qui ont marqué l'histoire des parcs. Enfin, les documents des ministères des Travaux publics (RG 11), des Transports (RG 12) et des Chemins de fer et Canaux (RG 43) portent sur la construction, l'entretien et l'exploitation des canaux historiques du Canada.

Le rôle administratif de ces organismes et leurs archives sont décrits dans l'ouvrage de Terry Cook et Glenn T. Wright, Collection de guides généraux - Division des archives fédérales, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1983. Un ouvrage plus spécialisé, également de Terry Cook, traite des documents des parcs nationaux créés par le gouvernement fédéral : Documents sur les parcs nationaux du Canada, Ottawa, Division des archives fédérales, 1978. On peut se procurer gratuitement ces deux publications en s'adressant à la Division des publications des Archives publiques du Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0N3.

Gabrielle Blais
Avril 1985

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE PARCS CANADA

PARTIE I Historique

- 1873 Le ministère de l'Intérieur est créé pour administrer les terres publiques de ressort fédéral, dont le Secrétariat d'État s'occupait jusque-là (36 Vict., c. 4). Le nouveau ministère comprend cinq divisions générales : Affaires indiennes, Terres de l'artillerie et de l'amirauté, Affaires des Territoires du Nord-Ouest, Commission géologique du Canada et Terres fédérales. Ce dernier service est chargé des levés, de la vente et de la location des terres agricoles, minières et forestières. Ses activités se limitent toutefois presque uniquement à la région qu'englobent à l'époque les Territoires du Nord-Ouest.
- 1884 Prenant conscience des dommages causés aux flancs des montagnes et au lit des rivières par le déboisement dans l'ouest des États-Unis, on modifie l'Acte des terres fédérales. Le ministre de l'Intérieur reçoit le pouvoir d'excepter de toute vente, affermage ou patente certains terrains situés sur la cime ou les flancs des Rocheuses "qu'il lui apparait expédient de réserver ainsi" et de constituer des parcs forestiers (47 Vict., c. 25; RG 15, vol. 311, dossier 69113). Ces parcs forestiers étaient constitués à des fins de conservation, essentiellement pour protéger les bassins hydrographiques de l'ouest du Canada.
- 1883 à
1885 La construction du chemin de fer du Canadien Pacifique progresse dans les Rocheuses. Profitant de leurs loisirs, les travailleurs font de la prospection, chassent et pêchent à proximité des campements. En novembre 1883, deux de ces travailleurs, Frank McCabe et William McCardell trouvent, au cours d'une randonnée, les sources chaudes d'eau minérale situées près de Banff Station, le long de la voie du CP dans le district provisoire de l'Alberta. Au cours des deux années suivantes, d'autres personnes se joignent à eux pour visiter les lieux, et certains bâtissent des cabanes près des sources. C'est seulement lorsqu'un certain nombre de ces personnes tentent simultanément d'obtenir des titres de propriété sur ces terres avec l'intention d'y accueillir le public que le gouvernement canadien s'intéresse aux sources et à leur potentiel touristique. Influencés sans aucun doute par le succès qu'avait connu aux États-Unis le parc national Yellowstone, les députés qui visitent les lieux à l'été de 1885 et parmi lesquels se trouve le ministre de l'Intérieur, Thomas White, recommandent au gouvernement de conserver les sources pour établir un parc public. Le 25 novembre 1885, le gouvernement fédéral invoque l'Acte des terres fédérales (46 Vict., c. 17, a. 26) pour que soit préservé de toute vente, colonisation ou appropriation un territoire de dix milles carrés autour des sources sur le versant nord du mont Sulphur. Les motifs invoqués pour cette mesure sont les suivants : les sources " promettent d'être très salutaires pour le public . . . afin que la Couronne soit investie du pouvoir d'administrer judicieusement les terrains adjacents aux sources, que lesdits terrains . . . soient préservés de toute vente, colonisation ou appropriation". (C.P. 2197, 25 novembre 1885)

1886 Après enquête sur les réclamations relatives aux sources, le gouvernement fédéral convient d'accorder une indemnité à Frank McCabe et William McCardell, de même qu'à David Keefe et au député D.B. Woodworth, en reconnaissance des heures et des sommes consacrées à l'aménagement des lieux avant qu'il n'en prenne possession. (W.F. Lothian, Histoire des parcs nationaux du Canada, vol. I, p. 18-25; C.P. 1683, 28 août 1886; RG 84, vol. 626, dossier 86776)

George Stewart, arpenteur des terres fédérales chargé du premier arpentage aux sources chaudes d'eau minérale, est nommé surintendant du parc (C.P. 2299, 30 décembre 1886). Il relève, selon la nature des travaux, du sous-ministre de l'Intérieur, du secrétaire ou du greffier du ministère.

Le ministère de l'Intérieur opte pour un programme d'aménagement des sources qui aboutira à faire de cette zone un parc fédéral. On adopte des procédures régissant la location des emplacements et l'utilisation de l'eau pour les bains ainsi que l'exploitation des entreprises. (C.P. 1359, 6 juillet 1886; Intérieur, Rapport annuel, 1887, p. xxxii-xxxiii)

Des réserves sont constituées pour créer quatre autres parcs dans les montagnes. Elles englobent des zones dans les secteurs du mont Stephen, du sommet Syndicat (mont Sir Donald), du col Eagle et de l'"amphithéâtre" situé au sommet des monts Selkirk (C.P. 1880, 10 octobre 1886). L'établissement de ces parcs était motivé "essentiellement par la volonté de préserver les ressources forestières et les beautés naturelles des districts visés" (C.P. 2441, 8 décembre 1887). Certaines parties de ces réserves allaient devenir plus tard les parcs fédéraux Yoho et Glacier.

1887 Lorsque le Parlement adopte l'Acte du parc des montagnes Rocheuses, le premier parc fédéral est officiellement créé (50-51 Vict., c. 32). Cette loi fait du parc une entité distincte et définit la nature des aménagements ou exploitations qui y seront autorisés. Dans l'ensemble, l'exploitation des ressources naturelles y est permise dans la mesure où elle ne dépare pas les paysages. Le parc, d'une superficie de 260 milles carrés, englobe la majeure partie de la vallée de la Bow, aux abords de Banff, ainsi que le lac Minnewanka, le mont Sulphur et les sommets environnants. Banff et la zone qui l'entoure étaient déjà devenus une destination touristique populaire aussi bien pour les Canadiens que pour les visiteurs étrangers. Dans son rapport annuel, le surintendant du parc, George Stewart, signale qu'il y a deux hôtels dans les limites de la ville, dont l'un, le Banff Springs Hotel, a été construit par le CPR au coût de quelque 150 000\$, un hôtel (sanatorium) au sud de la rivière, trois hôtels avec établissements de bains aux sources, deux saloons et pensions, neuf magasins, deux pharmacies, un bureau de poste dans la ville et un près de la gare, deux forges, une école de jour accueillant vingt-cinq enfants, deux églises, l'une méthodiste et l'autre catholique, et deux autres communautés, épiscopaliennne et presbytérienne, organisant des services hebdomadaires (Intérieur, Rapport annuel, 1888, part. VI, p. 11). George Stewart signale également que, puisque les

personnes qui se rendent à Banff y sont tout aussi attirées par les beautés de la nature que par les sources, des travaux ont été entrepris pour rendre plus accessibles les environs de la ville. (Ibid., p. 8)

- 1889 La première réglementation sur les parcs fédéraux est adoptée par le gouverneur en conseil. Elle autorise le ministre de l'Intérieur à louer des lots pour vingt et un ans, à donner des permis de camping, à contrôler l'utilisation de l'eau des sources et à assurer la conservation de la faune dans les limites du parc (C.P. 1350, 27 novembre 1889). Par suite des plaintes formulées par les citoyens de Banff au sujet des baux visant les terrains, la réglementation est modifiée pour autoriser des baux de quarante-deux ans avec droit de renouvellement (C.P. 1694, 30 juin 1890), décision qui allait par la suite être au cœur de nombreux affrontements entre les habitants de la ville et les responsables du parc, ces derniers s'efforçant d'annuler la clause de renouvellement indéfini des baux.
- 1892 Le ministre de l'Intérieur, répondant aux observations du comité spécial de l'Assemblée législative du Nord-Ouest au sujet de l'administration du district de l'Alberta, réaffirme la politique fédérale sur les baux des terres du parc des montagnes Rocheuses. Il déclare que le parc doit accueillir tous les Canadiens qui veulent venir s'y détendre, si bien que personne ne doit avoir des droits exclusifs sur une partie des terres. (C.P. 511, 7 mars 1892)
- 1895 Une zone pittoresque située près des lacs Waterton, en Alberta, est réservée comme parc forestier (C.P. 1621, 30 mai 1895). Pendant les premières décennies de l'administration des parcs fédéraux, les terres relevant de ce service sont appelées parcs forestiers, parcs fédéraux, parc nationaux, réserves ou encore tout simplement parcs. Les cinq expressions sont interchangeables et désignent ce qu'on appelle aujourd'hui parc national, appellation officiellement adoptée en 1930.
- 1897 Howard Douglas remplace George Stewart comme surintendant du parc des montagnes Rocheuses (C.P. 1663, 5 juillet 1897). Cette décision découle d'une enquête sur des plaintes au sujet de l'administration générale du parc (C.P. 52, 2 février 1897; C.P. 975, 20 avril 1897). "On a jugé à propos de faire certains changements dans la manière d'y conduire les affaires et de remplacer le surintendant, M. Stewart, par un homme plus jeune." (Intérieur, Rapport annuel, 1898, p. 4)
- 1901 Dans son rapport annuel, James A. Smart, sous-ministre de l'Intérieur, souligne avec insistance le succès que remporte la réserve faunique située dans le parc des montagnes Rocheuses. Il propose d'établir officiellement une réserve pour protéger certaines espèces menacées d'extinction. (Intérieur, Rapport annuel, 1902, p. xliv)

La réserve du parc Yoho est établie sur un territoire situé près de Field (Colombie-Britannique), région bien connue pour ses glaciers, ses impressionnantes chutes d'eau et la splendeur de ses paysages. (C.P. 2181, 14 décembre 1901)

- 1902 La zone entourant le lac Louise, réservée dès 1892, est annexée au parc des montagnes Rocheuses, et les limites du parc sont repoussées jusqu'à la ligne continentale du partage des eaux des Rocheuses. (2 Ed. VII, c. 31; C.P. 1891, 23 juillet 1892)
- 1904 Neuf îles du Saint-Laurent, entre Brockville et Gananoque, relevant jusque-là du surintendant général des Affaires indiennes, sont confiées au ministère de l'Intérieur et réservées pour constituer un parc. La bande Mississagua d'Alnwick, propriétaire des îles, reçoit 9 150\$ (C.P. 1725, 20 septembre 1904). Au fil des ans, plusieurs autres îles sont acquises (achats ou dons) et annexées au parc. En 1914, ces îles requièrent le statut de parc fédéral et deviendront le parc national des îles du Saint-Laurent. (C.P. 3081, 10 décembre 1914)
- 1906 Adoption de l'Acte des réserves forestières fédérales (6 Ed. VII, c. 14). Bien que cette mesure législative ne s'applique pas spécifiquement aux parcs fédéraux, elle fait une différence entre ces parcs, parfois appelés parcs forestiers, et les réserves forestières. Au cours du débat qui aboutit au vote sur le projet de loi, le ministre de l'Intérieur, Frank Oliver, souligne que l'existence des réserves forestières remonte à 1893. Outre la conservation des ressources en eau, assurée par les parcs forestiers depuis 1884, les réserves garantissent la protection des arbres pour exploitation subséquente ainsi que le reboisement (Chambre des communes, Hansard, 1906, vol. I, p. 577-586). À cette époque, le terme parc forestier désignait presque exclusivement les territoires caractérisés par la beauté de la nature et exploités pour les loisirs et la conservation.
- Le parc Elk Island est établi. Il constitue un élément de la réserve forestière Cooking Lake. L'objectif visé est de réserver un habitat à un petit troupeau de wapitis près d'Island Lake, à l'est d'Edmonton. Le parc est officiellement désigné parc fédéral en 1913. (C.P. 646, 27 mars 1913)
- Le Alpine Club of Canada est organisé avec le concours du ministère de l'Intérieur. C'est ainsi que débute une tradition de collaboration et de consultation entre les administrateurs des parcs fédéraux et les divers groupes qui utilisent les ressources de ces territoires sauvages. Le premier président du club est A.O. Wheeler. Le premier camp a lieu au sommet du col Yoho. Parmi la centaine de personnes qui y participent, quarante-quatre peuvent prétendre au statut de membre actif en escaladant des sommets d'au moins dix mille pieds au-dessus du niveau de la mer. (Intérieur, Rapport annuel, 1906-1907, part. VI, p. 6)
- 1907 Création du parc forestier Jasper (C.P. 1323, 14 septembre 1907). Au moment de sa création, ce parc n'englobe pas la grande région alpine qui s'étend le long de la ligne continentale du partage des eaux des Rocheuses, pas plus que le champ de glace Columbia. Cette zone est annexée au parc en 1927. (C.P. 637, 7 avril 1927)

1908 L'administration des parcs fédéraux est confiée au surintendant de la Sylviculture de la nouvelle Division de la sylviculture et de l'irrigation, au ministère de l'Intérieur. Étant donné que l'administration des parcs fédéraux était compatible avec la préservation des zones forestières, les dirigeants du ministère estimaient que le regroupement des deux fonctions et de l'irrigation ne pouvait qu'accroître l'efficacité. Après cette réorganisation, Howard Douglas est nommé au nouveau poste de commissaire des parcs fédéraux. Il reçoit directement ses instructions du surintendant de la Sylviculture (Intérieur, Rapport annuel, 1908, p. x). L'administration centrale du service est située à Banff.

Un territoire situé près de Wainwright (Alberta) est réservé comme parc de bisons pour un troupeau récemment acheté à Michael Pablo, du Montana (C.P. 463, 7 mars 1908; Intérieur, Rapport annuel, 1909, part. V, p. 13; Rapport annuel, 1907-1908, p. xlv-xlviii). On soutenait que c'était là le plus gros troupeau de bisons de race qui restait en Amérique du Nord. Le parc Buffalo devient officiellement parc fédéral en 1913. (C.P. 646, 27 mars 1913)

1909 Après la réorganisation de l'administration des parcs fédéraux dans l'Ouest, la réglementation régissant les parcs est révisée et augmentée; elle s'applique désormais aux parcs Glacier, des montagnes Rocheuses, Yoho, Jasper et Elk Island. On espère que l'application de cette réglementation facilitera l'administration des parcs et protégera mieux le gibier et le poisson sur ces territoires et qu'elle favorisera également la protection contre les incendies. (C.P. 1340, 21 juin 1909; Intérieur, Rapport annuel, 1910, p. xxxiv)

En vertu de cette réglementation, trois nouveaux gardiens (à la fois garde-chasse et garde-feu) sont embauchés pour le parc des montagnes Rocheuses (Intérieur, Rapport annuel, 1909, part. V, p. 8). Cette décision jette les bases du service des gardiens des parcs nationaux.

1910 Le Bureau du commissaire des parcs fédéraux est déménagé de Banff à Edmonton pour que le commissaire soit davantage en contact avec le personnel du nouveau parc du col de Jasper et des parcs Buffalo et Elk Island. (Intérieur, Rapport annuel, 1912, part. V, p. 3)

1911 La Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux adoptée, une direction distincte est créée au sein du ministère de l'Intérieur et chargée d'administrer les parcs (1-2 Geo. V, c. 10). La loi "a été rédigée de manière à comprendre toutes les terres réservées pour des parcs et celles adaptées aux réserves forestières; et le gouverneur en conseil a été autorisé de réserver pour faire des parcs les terres propres à cette fin situées dans les réserves" (Intérieur, Rapport annuel, 1912, part. VII, p. 11). Les parcs Glacier, Yoho, des montagnes Rocheuses, Jasper et des lacs Waterton, établis en vertu de l'ancienne disposition sur les réserves forestières, sont placés dans une catégorie à part et désignés comme parc fédéraux (C.P. 1338, 8 juin 1911). En 1913, un amendement à la loi permet de choisir des territoires à l'extérieur des réserves forestières pour créer des parcs. (3-4 Geo. V, c. 18, a. 5)

La création de la Direction des parcs fédéraux reflétait l'importance croissante que prenait les parcs dans les politiques fédérales de conservation et de tourisme ainsi que les différences administratives inhérentes à l'exploitation des parcs et des réserves forestières. Afin de faciliter l'administration des parcs et des réserves forestières, la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux ramène à des proportions plus raisonnables la superficie totale des parcs Jasper (de 5 000 à 1 000 milles carrés), des montagnes Rocheuses (de 4 900 à 1 800 milles carrés) et des lacs Waterton (de 54 à 13 milles carrés). De plus, pour la première fois, un nouveau système de classification des dossiers, distinct des autres systèmes du ministère de l'Intérieur, est adopté pour l'usage exclusif de la Direction des parcs fédéraux.

James Bernard Harkin, secrétaire particulier du ministre de l'Intérieur, Frank Oliver, est nommé commissaire des parcs fédéraux; le siège social de son service est situé à Ottawa. Howard Douglas, principal agent sur le terrain, reçoit le nouveau titre de surintendant en chef des parcs, et son bureau central est établi à Edmonton. Douglas est responsable de tous les surintendants résidents des parcs et de leurs activités. (C.P. 36/1810, 10 août 1911; Intérieur, Rapport annuel, 1913, part. V, p. 4)

1912 Howard Douglas ayant remis sa démission, P.C. Barnard-Hervey, de Calgary, est nommé surintendant en chef des parcs fédéraux. (Intérieur, Rapport annuel, 1914, part. V, p. 17)

1913 Dans son rapport annuel au ministre de l'Intérieur, J.B. Harkin traite des objectifs des parcs nationaux et de leurs possibilités de développement. Il souligne les retombées économiques du tourisme, l'importance des parcs pour les loisirs du grand public, leur rôle dans la protection de la faune et des beautés de la nature ainsi que comme moyen de susciter la fierté pour les paysages canadiens. Le commissaire propose également que des terrains de camping soient aménagés un peu partout au Canada à proximité des lieux présentant un intérêt historique. Enfin, abordant la question de la protection des oiseaux, il propose d'établir à divers endroits judicieusement choisis dans tous les coins du Canada de petites réserves pour protéger les oiseaux à la saison de l'appariement. (Intérieur, Rapport annuel, 1914, part. V, p. 3-4, 14)

1914 Fort Howe, à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), devient le premier parc historique national (C.P. 848, 30 mars 1914). La propriété est rendue à la ville en 1930 pour être administrée comme "parc municipal". (20-21 Geo. V, c. 33)

Un territoire voisin du mont Revelstoke (Colombie-Britannique) est choisi pour devenir le parc national Revelstoke (qui sera appelé par la suite parc national du mont Revelstoke) (C.P. 1125, 28 avril 1914). Cette zone est bien connue pour ses glaciers, et la splendeur de ses montagnes et de ses chutes.

- 1915
à
1917
- Sous la surveillance du directeur des opérations de détention, des camps sont établis dans les parcs fédéraux pour recevoir les "étrangers" au cours de la Première Guerre mondiale. Les détenus sont employés pour construire des routes et des ponts, défricher les emprises du gouvernement réservées à la construction de routes, abattre des arbres pour faire les piquets de clôture des enclos de bisons et d'autres animaux et pour faire des travaux généraux de déboisement. À la fin de l'exercice financier 1915-1916, huit cents "étrangers" sont employés à ce genre de travail (Intérieur, Rapport annuel, 1916, part. V, p. 7). Le dernier camp de détention dans les parcs est fermé à l'été de 1917. (Intérieur, Rapport annuel, 1918, part. II, p. 6)
- 1916
- Pendant le mandat de J.B. Harkin au poste de commissaire des parcs fédéraux, les responsables des parcs se soucient davantage de la conservation. Harkin marque le début d'une ère nouvelle lorsqu'il déclare en 1918 que le but fondamental des parcs nationaux est de protéger l'équilibre de la nature (Intérieur, Rapport annuel, 1918, part. V, p. 12-13). On avait déjà pris une initiative d'importance à cet égard en 1916 en nommant un comité interministériel consultatif sur la faune (également appelé Comité consultatif sur la protection de la faune) afin de coordonner les activités de tous les organismes provinciaux et fédéraux liées à la protection de la faune et de conseiller le gouvernement fédéral en ce domaine. Ce comité fait rapport au Parlement par l'entremise de la Direction des parcs fédéraux. Les premiers membres sont le président, James White, président adjoint et sous-directeur de la Commission de la conservation; le secrétaire, C. Gordon Hewitt, entomologiste fédéral et zoologiste-conseil au ministère de l'Agriculture; D.C. Scott, sous-surintendant général des Affaires indiennes; R.M. Anderson, de la Commission géologique du Canada; et J.B. Harkin, commissaire des parcs fédéraux. (Intérieur, Rapport annuel, 1918, part. V, p. 8).
- 1917
- L'application de la convention de 1916 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis sur la protection des oiseaux migrateurs des États-Unis et du Canada est confiée à la Direction des parcs fédéraux lors de l'adoption de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (7-8 Geo. V, c. 18; C.P. 1537, 29 juin 1916; Intérieur, Rapport annuel, 1918, part. II, p. 4). Cette loi donne au gouvernement canadien, par l'entremise de fonctionnaires relevant du ministre de l'Intérieur, le pouvoir d'adopter tous les règlements nécessaires à la protection des oiseaux migrateurs, de fixer l'ouverture et la fermeture de la chasse, de délivrer des permis de chasse spéciaux et de protéger les espèces menacées. La Direction des parcs fédéraux reçoit en même temps la responsabilité d'administrer la Loi sur le gibier du Nord-Ouest (7-8 Geo. V, c. 36; Intérieur, Rapport annuel, 1918, part. II, p. 3). Cette loi fixe les saisons de chasse dans les Territoires du Nord-Ouest, établit un service de gardes, prévoit des exceptions pour autoriser les Inuit, les Indiens et les explorateurs à chasser et, surtout, interdit la chasse ou l'abattage, par quelque moyen que ce soit, des bœufs musqués et des caribous. La réglementation de ces deux lois est adoptée l'année suivante (C.P. 871, 23 avril 1918; C.P. 1053, 1^{er} mai 1918). On retient les services de Hoyes Lloyd pour appliquer la nouvelle loi.

Fort Anne, à Annapolis Royal (Nouvelle-Écosse), est transféré du ministère de la Milice et de la Défense au ministère de l'Intérieur. Cet emplacement de trente acres comprenant les restes d'un ancien fort, est alors désigné parc historique fédéral. (C.P. 175, 24 janvier 1917)

1918 Devant les démarches des naturalistes, dont l'ornithologue de grand renom Percy Taverner, et la recommandation du Comité consultatif sur la protection de la faune, le parc fédéral de la Pointe Pelée est établi (C.P. 1264, 29 mai 1918). Ce parc, situé dans un important couloir de migration, devient célèbre comme lieu de rassemblement des ornithologues amateurs et pour ses oiseaux et sa flore rares.

1919 La réglementation sur les parcs fédéraux portant sur le contrôle et la gestion de la faune est abrogée et remplacée par une nouvelle réglementation qui met en relief le rôle de réserve des parcs. La seule exception est celle du parc de la Pointe Pelée, où l'on peut chasser le canard si l'on est muni d'un permis spécial. (C.P. 2415, 1^{er} décembre 1919)

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral, celui de la Colombie-Britannique ainsi que le Canadien Pacifique coopéraient à la construction d'une route franchissant les Rocheuses pour relier enfin l'Alberta et la Colombie-Britannique. Entrepris en 1911, le projet ne s'est pas réalisé au rythme prévu en raison des difficultés financières et autres qu'éprouvait le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il avait fallu se rendre à l'évidence : la contribution fédérale pour la route reliant Banff et Windermere devait être accrue. En 1919, toutes les parties arrivent à un accord : le gouvernement fédéral terminera la route, mais il lui sera concédé en échange, "le long du tronçon situé en Colombie-Britannique une bande de terrain de dix (10) milles de large, cinq milles de part et d'autre de la route". La deuxième partie de l'accord reconnaît la compétence législative du gouvernement central à l'égard de tous les parcs fédéraux situés en Colombie-Britannique (C.P. 572, 14 mars 1919; C.P. 612, 20 mars 1919). Les terres concédées deviennent un parc fédéral, le parc Kootenay (C.P. 827, 21 avril 1920). Quant à la route, elle est achevée au cours de l'exercice financier 1922-1923. (Intérieur, Rapport annuel, 1923, part. II, p. 3)

À la recommandation du commissaire des parcs fédéraux, la Commission des lieux et monuments historiques est établie et chargée d'élaborer une politique sur les lieux et les monuments historiques au Canada et sur leur valeur historique relative. Cette commission devait jouer un rôle consultatif auprès du ministère quant aux questions d'acquisition, de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des lieux historiques et préhistoriques d'importance nationale. Ses membres devaient être recrutés parmi les experts de ce domaine et d'éminents historiens canadiens et faire rapport au gouvernement fédéral par l'entremise de la Direction des parcs fédéraux. Les premiers membres sont les suivants : E.A. Cruickshank (président), James H. Coyne, Benjamin Sulte, l'archidiacre W.O. Raymond, W.C. Milner et J.B. Harkin. Le secrétaire de la commission est F.H.H. Williamson, commissaire adjoint

des parcs fédéraux (C.P. 71/1971, 22 septembre 1919; Intérieur, Rapport annuel, 1920, part. II, p. 9). La première tâche de la commission est de faire une étude nationale sur les lieux historiques existants et sur leur importance nationale. Louisbourg, les Forges du Saint-Maurice, Fort Chambly, Fort Lennox, trois sites de la Huronie et Fort Prince-de-Galles comptent parmi les lieux auxquels on accorde une attention particulière. (Intérieur, Rapport annuel, 1922, part. II, p. 18-23)

1922 Trois régions de l'Ouest constituées en réserves au cours de la décennie précédente pour protéger l'antilope d'Amérique deviennent officiellement des parcs fédéraux (C.P. 1134, 31 mai 1922). Il s'agit du parc Menissawok, en Saskatchewan, et des parcs Hawaskesy et Nemiskam, en Alberta. Ces trois parcs sont disparus par la suite en raison de l'augmentation du cheptel d'antilopes, du déplacement de leurs lieux de pâturage et des démarches des habitants de ces régions qui voulaient utiliser ces terres pour l'agriculture et le pâturage. (20-21 Geo. V, c. 33 -- Menissawok, 1930; 2 Geo. VI, c. 35 -- Wawaskesy, 1938; 11 Geo. VI, c. 66 -- Nemiskam, 1947)

L'application de la Loi sur le gibier du Nord-Ouest est confiée au nouveau Service des terres du ministère de l'Intérieur (Intérieur, Rapport annuel, 1922, part. II, p. 118). Ce ministère prend également en charge le parc Wood Buffalo, situé à proximité de Fort Smith, comme habitat pour le bison des bois. (C.P. 2498, 18 décembre 1922)

Fort Prince-de-Galles, situé à l'embouchure de la rivière Churchill, au Manitoba, est classé comme lieu historique et confié à la Direction des parcs fédéraux. (C.P. 238, 4 février 1922)

Dans le rapport annuel, la direction est désormais désignée sous le titre de Parcs nationaux du Canada (ou Direction des parcs nationaux). (Intérieur, Rapport annuel, 1922, part. II, p. 101)

1924 à 1925 Intensification de la promotion du tourisme. Encouragé par les recettes réalisées par ce secteur d'activité, le ministère de l'Intérieur adopte un programme visant à faire en sorte que les attractions touristiques et de villégiature de toutes les régions du Canada soient signalées aux voyageurs étrangers par des moyens aussi considérables et efficaces que ceux mis en œuvre par le passé pour attirer l'attention des colons, des investisseurs et des hommes d'affaires sur les terres de colonisation, l'énergie hydraulique, les ressources forestières et minières et les autres avantages naturels du Canada (Intérieur, Rapport annuel, 1924-1925, p. 10). Ces efforts se résument à trois initiatives : amélioration et promotion des parcs nationaux; meilleures informations touristiques; coopération entre les autorités fédérales, provinciales et locales s'occupant du tourisme.

1926 Fort Beauséjour, près d'Aulac (Nouveau-Brunswick), devient un parc historique. (C.P. 901, 10 juin 1926; Intérieur, Rapport annuel, 1931, p. 113)

- 1927 Établissement du parc national Prince-Albert, près de Prince Albert (Saskatchewan) (C.P. 524, 24 mars 1927). Cette zone était connue auparavant sous le nom de réserve forestière de Sturgeon.
- 1928 Le nom "Parc national Banff" est substitué à celui de "Parc des
à montagnes Rocheuses". (Intérieur, Rapport annuel, 1928-1929, part.
1929 IV, p. 121)
- Sur recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques, la majeure partie des terres qui faisaient partie de l'emplacement original de la forteresse de Louisbourg est achetée à ses propriétaires par la Direction des parcs nationaux. (Intérieur, Rapport annuel, 1928-1929, part. IV, p. 141)
- 1929 Le ministre de l'Intérieur nomme une commission d'enquête sur la location de lots dans les parcs Banff et Jasper. La présidence en est confiée au juge W.A. MacDonald, de Calgary, qui est assisté d'un représentant des citoyens de Banff et d'un représentant du ministère. La commission doit recommander un loyer juste et équitable pour les lots situés dans ces localités, puisque leurs habitants et le ministère n'ont pu parvenir à un accord sur les augmentations recommandées par le commissaire Harkin. Pour des raisons politiques, économiques et administratives, les loyers recommandés par la commission ne sont pas appliqués. (RG 84, vol. 726, dossier B21, part. 4)
- Le ministère de l'Intérieur acquiert, du surintendant général des Affaires indiennes, les titres de propriété de plusieurs îles de la baie Georgienne afin de créer le parc national des îles de la baie Georgienne (C.P. 2355, 3 décembre 1929). L'île Beausoleil, lieu de camping très populaire, est la plus importante et la plus connue de ces îles. En 1930, l'île Flowerpot, au large de la péninsule Bruce, est annexée au parc. (C.P. 2834, 6 décembre 1930)
- La réserve forestière Riding Mountain, au Manitoba, est classée parc national. (C.P. 2510, 28 décembre 1929)
- 1930 Les lois des ressources naturelles confèrent la compétence sur les ressources de l'ouest du Canada aux provinces (20-21 Geo. V, c. 3, c. 29, c. 41). Le gouvernement fédéral conserve toutefois le contrôle de tous les territoires englobés par les parcs nationaux et les réserves fauniques; ces territoires sont donc exclus des accords de transfert. Les lois provinciales, pourvu qu'elles n'aillent pas à l'encontre des lois et règlements fédéraux, s'appliquent tout de même aux parcs nationaux. La loi concernant les parcs nationaux, qui complète les lois des ressources naturelles, est adoptée (20-21 Geo. V, c. 33). Elle remplace la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux qui encadrait jusque-là la gestion des parcs nationaux. La nouvelle disposition "proclame l'inviolabilité des parcs du Canada et attribue au peuple la propriété absolue des dix-huit réserves pittoresques et refuges de la faune sauvage" (Intérieur, Rapport annuel, 1931, part. IV, p. 95). La même loi donne également un caractère officiel à la substitution de

"parc national" à "parc fédéral" et au remplacement du nom "Parc des montagnes Rocheuses" par celui de "Parc national Banff". Elle prévoit aussi qu'aucun nouveau parc ne sera créé et qu'aucune modification des limites des parcs existants ne sera apportée si ce n'est par voie législative. Elle autorise l'établissement de parcs historiques nationaux et clarifie la politique des parcs à l'égard de la protection de la faune et de l'exploitation des ressources naturelles. L'application de cette loi n'entraîne aucune modification d'importance dans la structure administrative de la direction ni dans son système de classification des dossiers.

Les administrateurs des parcs nationaux, dans le cadre de la Loi remédiant au chômage (21 Geo. V, c. 1), recrutent des chômeurs pour accomplir divers travaux dans les parcs. Au cours de la Grande Crise, ces travailleurs s'emploient au nivellement des routes et à l'épandage de gravier, à l'aménagement de nouvelles routes, à la construction et l'entretien de ponts, de quais, de pistes et de cabanes.

1932 Le Parlement du Canada et le Congrès des États-Unis adoptent des lois parallèles faisant du parc national des lacs Waterton, en Alberta, et du Glacier National Park, au Montana, le parc international de la paix Waterton-Glacier. (22-23 Geo. V, c. 55; C.P. 1386, 16 juin 1932)

Archibald Belaney (Grew Owl) est embauché comme gardien des animaux du parc national Prince-Albert (C.P. 1053, 29 juin 1932). Il avait auparavant travaillé quelque temps au parc national Riding Mountain. Les travaux de Grey Owl sur les colonies de castors et d'autres espèces animales dans le parc, popularisés par ses écrits, ses voyages et ses films, font de lui un symbole puissant de l'attitude des parcs nationaux en matière de conservation. Il travaille dans le parc national Prince-Albert jusqu'en 1937; l'année suivante, il succombe à une pneumonie. (RG 32, c. 2, vol. 18)

1933 Le 1^{er} juin, la Direction des parcs nationaux reçoit la responsabilité de la Division du tourisme du Bureau national de développement du ministère de l'Intérieur. Cette division, à la différence de la Division de la publicité des parcs nationaux, "fonctionne comme organisation fédérale chargée de promouvoir le tourisme" dans tout le Canada (Intérieur, Rapport annuel, 1933-1934, part. III, p. 94-96). En 1935, ces responsabilités sont confiées au Bureau canadien des voyages du ministère des Chemins de fer et des Canaux. (Intérieur, Rapport annuel, 1935, part. III, p. 111)

La Banff School of Fine Arts est créée; il s'agit d'une annexe de l'université de l'Alberta. Cette école, qui ajoute une dimension culturelle aux parcs nationaux, propose des cours d'été dans les domaines du théâtre, du ballet, des arts plastiques, de la musique, de l'artisanat, du français parlé, de la rédaction de nouvelles et de pièces de théâtre. (Mines et Ressources, Rapport annuel, 1947, p. 125)

1936 Le ministère de l'Intérieur, qui a perdu en 1930 son principal champ d'action lors du transfert aux provinces de l'Ouest de la compétence sur les ressources naturelles, est dissous. Les fonctions qu'il avait conservées sont confiées au nouveau ministère des Mines et des Ressources, lui-même résultat du regroupement des anciens ministères des Mines, des Affaires indiennes ainsi que de l'Immigration et de la Colonisation (1 Ed. VIII, c. 33). Le nouveau ministère comprend cinq divisions : Mines et Géologie, Affaires indiennes, Immigration, Arpentage et Génie et, enfin, Terres, Parcs et Forêts.

Le Service des parcs nationaux relève de la Division des terres, parcs et forêts, tout comme le Service forestier fédéral, le Service de l'administration des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon et l'enregistrement des terres. Outre ses fonctions administratives, le Service des parcs nationaux doit s'occuper de la publicité et des renseignements, des parcs nationaux, des oiseaux migrateurs, des lieux historiques et des musées (Fort Wellington, Fort Chambly, Fort Lennox, Fort Beauséjour, Louisbourg) (Mines et Ressources, Rapport annuel, 1937, p. 52). L'unité de génie et d'architecture des parcs nationaux est transférée au Service de construction et du génie de la Division de l'arpentage et du génie, qui répond aux besoins de l'ensemble du ministère. La Division des terres, parcs et forêts est dirigée par Roy A. Gibson, ancien sous-ministre adjoint de l'Intérieur (C.P. 2396, 14 septembre 1936; RG 32, C2, vol. 113). F.H.H. Williamson remplace J.B. Harkin (à la retraite) au poste de contrôleur du Service des parcs nationaux, plus modeste.

1936 Les négociations aboutissent entre le gouvernement fédéral et les
à gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse au
1937 sujet de la création de parcs nationaux dans ces provinces. Une fois que le gouvernement fédéral a obtenu un titre franc de propriété sur les sites retenus, le parc national des Hautes Terres du Cap-Breton et le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard sont établis en vertu de la Loi sur les parcs nationaux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. (1 Ed. VIII, c. 43; C.P. 715, 6 avril 1937)

1939 Devant l'augmentation alarmante des cas de maladie et de parasitisme dans le troupeau de bisons du parc national Buffalo et après d'intenses recherches biologiques, les autorités décident d'abattre tous les plus gros animaux du parc. On abat en tout 2 918 bisons, 1 806 wapitis, 114 orignaux, 242 cerfs et 12 yaks (Mines et Ressources, Rapport annuel, 1940, p. 107). En 1947, le parc est fermé et les terres sont rendues à la province de l'Alberta, comme le prévoit la Loi des ressources naturelles de 1930 (11 Geo. VI, c. 66, a. 6; Mines et Ressources, Rapport annuel, 1948, p. 202). Le ministère de la Défense nationale négocie quant à lui avec le gouvernement de cette même province pour louer à des fins de défense des parcelles de l'ancien parc. (C.P. 1818, 16 mai 1947; C.P. 141, 15 janvier 1948)

E.A. Cruickshank, président de la Commission des lieux et monuments historiques depuis la création de celle-ci, décède le 23 juin. En 1943, J. Clarence Webster, de Shediac (Nouveau-Brunswick), lui succède.

- 1940 à 1941 Neuf zones historiques administrées par le Service des parcs nationaux sont désignées officiellement comme parcs nationaux d'intérêt historique. Ce sont Fort Anne, Port Royal, la forteresse de Louisbourg, Fort Beauséjour, Fort Chambly, Fort Lennox, Fort Wellington, Fort Malden et Fort Prince-de-Galles. (Mines et Ressources, Rapport annuel, 1941, p. 96-98)
- 1940 à 1946 Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les mennonites et d'autres objecteurs de conscience sont détenus dans des "camps de service alternatif" établis dans les parcs. Les hommes travaillent à des projets de conservation et de protection des forêts. Ces camps de travail restent ouverts jusqu'en 1946 (Mines et Ressources, Rapport annuel, 1942, p. 74-75; Rapport annuel, 1947, p. 127). Le Service des parcs nationaux fournit également au ministère de la Défense nationale deux zones d'entraînement, l'une pour l'armée dans le parc national Buffalo, et l'autre pour la marine dans l'île Beausoleil du parc national des îles de la baie Georgienne. (Mines et Ressources, Rapport annuel, 1942, p. 66, 78)
- 1941 Au décès de F.H.H. Williamson, James Smart est nommé contrôleur du Service des parcs nationaux.
- Le 4 juillet, ouverture officielle au grand public d'une réplique de l'Habitation de Port Royal de 1605. Il s'agit du premier grand projet de restauration réalisé par la Division des lieux historiques nationaux et des musées du Service des parcs nationaux. (Mines et Ressources, Rapport annuel, 1942, p. 66-67)
- 1947 Réorganisation du ministère des Mines et des Ressources. Les divisions des Affaires indiennes et de l'Immigration demeurent inchangées, mais la Division des levés et du génie est abolie, celle des Mines et de la Géologie est remplacée par la Division des mines, des forêts et des services scientifiques, et enfin la Division des terres, des parcs et des forêts est remplacée par la Division des terres et des services de développement. Toutes les activités de développement national, de génie et de construction du ministère sont centralisées au sein de cette nouvelle division. À la Division des mines, des forêts et des services scientifiques sont regroupés les activités de recherche fondamentale ainsi que les travaux d'arpentage et de cartographie. (C.P. 37/4433, 30 octobre 1947; Mines et Ressources, Rapport annuel, 1948, p. 7)
- Le Service des parcs nationaux relève de la Division des terres et des services de développement, tout comme le Service des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, le Service du génie et de la construction, le Service des terres et le nouveau Service fédéral de la faune (également connu sous le nom de Service canadien de la faune). Ce dernier a repris les responsabilités de l'ancienne Division de la faune du Service des parcs nationaux ainsi que toutes les autres fonctions fédérales intéressant la faune, y compris la direction des agents de la faune de l'ancien Service des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Bon nombre des fonctions de promotion du Service des parcs nationaux sont

transférées de sa Division de la publicité à d'autres organismes. La Commission des expositions du ministère du Commerce se charge de tout ce qui se rapporte aux expositions, et l'Office national du film reçoit la mission de produire et de diffuser des films et des photographies pour assurer la promotion des parcs nationaux. (C.P. 211, 21 janvier 1947; C.P. 256, 23 janvier 1947)

Le premier parc national au Nouveau-Brunswick est créé (C.P. 3211, 12 août 1947). Après des années de négociation entre les autorités fédérales et provinciales sur le choix des sites, un accord est conclu au sujet d'une parcelle située près d'Alma, sur la baie Chignecto. Ce parc, tout d'abord connu sous le nom de parc national du Nouveau-Brunswick, devient en 1949 le parc national Fundy. (C.P. 1300, 31 mars 1948; RG 84, vol. 30, dossier U109-69)

1950

Conformément à une mesure législative adoptée l'année précédente, le ministère des Mines et des Ressources ainsi que celui de la Reconstruction et des Approvisionnements sont abolis et remplacés par trois nouveaux ministères : Ressources et Développement économique, Mines et Relevés techniques et Citoyenneté et Immigration. (13 Geo. VI, c. 16, c. 17, c. 18)

Le ministère des Ressources et du Développement économique comprend la Division des forêts, la Division des entreprises spéciales (chargée également de la route transcanadienne), l'Office canadien du tourisme (qui a repris ce qui restait de la Division de la publicité du Service des parcs nationaux et des lieux historiques), la Division des services de mise en valeur et la Division de l'administration. La Division des services de mise en valeur, dont les fonctions touchent l'exploitation des ressources naturelles autres que les forêts, comporte trois secteurs : Administration des régions septentrionales, Service du génie et de la construction et Services de mise en valeur. Elle est dirigée par Roy Gibson. Les Services de mise en valeur englobent le Service des parcs nationaux et des lieux historiques (toujours sous la direction de James Smart), la Faune, le Musée national, et les Terres et les Ressources hydrauliques.

Vers la fin de l'année, le Conseil privé autorise le remplacement des divisions des Services de mise en valeur et des Entreprises spéciales par les divisions suivantes : Administration des régions septentrionales et des terres, Parcs nationaux et Génie et Ressources hydrauliques. La Division des forêts, l'Office canadien du tourisme et la Division de l'administration demeurent inchangés. Le Service de la faune et le Musée national de l'ancienne Division des services de mise en valeur sont confiés aux Parcs nationaux (C.P. 84/5955, 9 décembre 1950; Ressources et Développement économique, Rapport annuel, 1951, p. 7). James Smart est promu au poste de directeur de la Division des parcs nationaux. J.R.B. Coleman est nommé chef du Service des parcs nationaux et des lieux historiques, H.F. Lewis prend la tête du Service de la faune et F.J. Alcock devient conservateur en chef du Musée national du Canada (Ressources et Développement économique, Rapport

annuel, 1951, p. 14). La conservation et la gestion des ressources fauniques sont confiées non plus au Service de la faune de la Division des parcs nationaux, mais à la Division de l'administration des régions septentrionales et des terres. Le Service de la faune poursuit son travail de recherche scientifique, continue de donner des conseils en gestion de la faune et d'assurer l'application de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. (Ressources et Développement économique, Rapport annuel, 1951, p. 31)

Le ministère des Ressources et du Développement économique, obligé de renouveler la plupart des baux dans les parcs et donc de fixer de nouveaux loyers, retient les services de Harry O. Patriquin, expert-comptable de Calgary, pour faire enquête et rapport sur la politique de location appliquée dans les parcs nationaux Banff et Jasper (C.P. 81/5955, 9 décembre 1950; Recommended Rentals. Banff and Jasper National Parks 1950-1960, p.1 -- Loyers recommandés dans les parcs nationaux Banff et Jasper, 1950-1960). Dans son rapport, Patriquin recommande une nouvelle tarification pour la période de 1950 à 1960; il révisé ensuite ses propositions après consultation avec les fonctionnaires du ministère (RG 84, vol. 2005, dossier U21). Patriquin recommande également de rendre les conditions régissant les baux de Banff semblables à celles des autres parcs nationaux, de réviser tous les dix ans les loyers exigés et de fixer une tarification commerciale plus avantageuse à Jasper, étant donné la situation géographique moins favorable de ce parc (RG 33/29). L'adoption du rapport Patriquin entraîne une hausse appréciable des loyers à Banff et à Jasper.

Fred Landon est nommé président de la Commission des lieux et monuments historiques. (Ressources et Développement économique, Rapport annuel, 1950-1951, p. 26; RG 84, vol. 30, dossier U109-69)

1951 Par suite de l'abrogation de l'Acte des terres fédérales, dont relevait la réglementation de la coupe de bois, l'administration des concessions forestières dans les parcs nationaux est retirée à la Division de l'administration des régions septentrionales et des terres du ministère des Ressources et du Développement économique pour être confiée à la Division des parcs nationaux. La Loi sur les parcs nationaux est modifiée en conséquence. (14 Geo. VI, c. 45)

La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada (Commission Massey) soumet son rapport au Parlement. Le rapport contient plusieurs recommandations touchant le travail effectué par la Commission des lieux et monuments historiques. On y suggère une réorganisation de la commission et le développement d'une politique précise. Finalement, le rapport recommande à la commission de se concentrer sur la préservation et la restauration de sites et d'édifices historiques plutôt que sur l'attribution de plaques historiques. (Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1951, p. 147-154, 400-405)

La Compagnie de la baie d'Hudson fait don au peuple canadien du titre légal de Lower Fort Garry (C.P. 255, 17 janvier 1951). Le gouvernement fédéral crée aussitôt un parc historique national. (C.P. 687, 13 février 1951; Ressources et Développement économique, Rapport annuel, 1951, p. 14)

Le 16 mai, le ministère de la Défense nationale cède le contrôle de la citadelle de Halifax au ministère des Ressources et du Développement économique pour qu'il l'aménage comme parc historique national. (C.P. 2430, 16 mai 1951; C.P. 6728, 14 décembre 1951)

1953 La Loi sur les lieux et monuments historiques est adoptée (1-2 Eliz. II, c. 39). Cette loi définit les pouvoirs du ministre des Ressources et du Développement économique ainsi que de la Commission des lieux et monuments historiques relativement aux lieux historiques. La commission doit conseiller le ministre en ce qui concerne l'acquisition de lieux historiques, la commémoration d'événements historiques ainsi que l'établissement et l'exploitation de musées historiques. Parmi les membres de la commission se trouvent l'archiviste fédéral, le conservateur en chef du Musée national du Canada ainsi qu'un représentant de chacune des dix provinces.

Le Parlement adopte un projet de loi modifiant le nom du ministère des Ressources et du Développement économique, en celui de ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (2-3 Eliz. II, c. 4). Cette mesure législative reflète l'intervention croissante du gouvernement fédéral dans le développement du Nord. Il n'y a toutefois aucune modification de la structure administrative du ministère.

Au moment de la retraite de James Smart, J.A. Hutchison, chef suppléant du Service des parcs nationaux et des lieux historiques pendant l'exercice financier 1951-1952, devient chef de la Division des parcs nationaux.

1955 Une modification de la Loi sur les lieux et monuments historiques transforme les critères régissant le choix des membres de la Commission des lieux et monuments historiques. La commission est désormais composée de l'archiviste fédéral, d'un représentant du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales désigné par le ministre, de deux représentants de l'Ontario et du Québec et d'un représentant de chacune des huit autres provinces. (3-4 Eliz. II, c. 20)

La Division des parcs nationaux est élargie. Le Service des parcs nationaux et des lieux historiques est scindé en deux parties : le Service des parcs nationaux et le Service des lieux historiques nationaux. Le 1^{er} septembre, la division est également chargée des travaux jusque-là exécutés par le Service du génie et de l'architecture de la Division des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Un Service du génie distinct est créé l'année suivante afin d'assurer les services professionnels et techniques nécessaires pour les recherches sur le terrain, les inspections, les projets de

construction et d'autres travaux connexes de la division. (Nord canadien et Ressources nationales, Rapport annuel, 1955-1956, p. 8, 37)

J.R.B. Coleman est nommé chef du Service des parcs nationaux, A.J.H. Richardson prend la direction du Service des lieux historiques nationaux et G.L. Scott celle du Service du génie.

1957

Le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est réorganisé en huit directions au lieu des six divisions précédentes. Les directions de l'Histoire naturelle et du Musée de l'homme, relevant auparavant de la Division des parcs nationaux, sont jointes aux Services de l'administration, à la Direction des régions septentrionales et des terres, à la Direction des parcs nationaux, à l'Office de tourisme du gouvernement canadien, à la Direction des ressources hydrauliques et à la Direction des forêts (Nord canadien et Ressources nationales, Rapport annuel, 1956-1957, p. 10). James A. Hutchison prend sa retraite comme directeur de la Direction des parcs nationaux et il est remplacé par J.R.B. Coleman.

La Direction des parcs nationaux se dote d'une Division de la planification dont le rôle est de faciliter la planification à long terme. L'une des premières missions de ce nouveau service est de dresser l'inventaire de tous les travaux d'aménagement dans les parcs nationaux. Cette entreprise aboutit plus tard à la production de plans directeurs pour la suite de l'aménagement de tous ces parcs.

Dans les années 50, un certain nombre d'organismes du gouvernement ont un rôle à jouer dans les travaux de conservation autrefois accomplis par le Comité consultatif sur la protection de la faune. Par conséquent, il est décidé d'abolir ce comité. (C.P. 1199, 3 septembre 1957)

Le parc national Terra Nova est établi (C.P. 519, 520, 11 avril 1957). Les entretiens entre les autorités terre-neuviennes et la Direction des parcs nationaux au sujet de l'établissement d'un parc national ont fait partie des négociations sur l'entrée de la province dans la Confédération en 1949. Les divergences de vues entre les deux parties tenaient aux critères de la direction pour le choix de l'emplacement et à la volonté de la province de ne pas nuire à l'exploitation de l'énergie hydraulique et des ressources forestières dans la région. Le projet de loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux pour permettre l'établissement d'un parc national à Terre-Neuve avait été adoptée en 1955. (3-4 Eliz. II, c. 37)

1958

M^{gr} Antoine d'Eschambault est nommé président de la Commission des lieux et monuments historiques. (C.P. 267, 13 février 1958)

La Division des lieux historiques nationaux de la Direction des parcs nationaux est réorganisée. Les fonctions administratives et de recherche sont divisées; J.D. Herbert est nommé chef de cette division et A.J.H. Richardson, spécialiste de la recherche historique. (RG 84, vol. 2053, dossier U109-69, part. 6)

- 1959 La Section de l'éducation et de l'interprétation, dirigée par Homer Robinson, est établie, et le naturaliste en chef des parcs, George Stirrett, est embauché (Nord canadien et Ressources nationales, Rapport annuel, 1959-1960, p. 56). Ces deux initiatives découlent de l'intérêt que la Direction des parcs nationaux manifeste depuis longtemps pour faire connaître les caractéristiques naturelles et la faune des parcs. Au cours des années suivantes, on trace des sentiers de promenade dans la nature, on organise divers programmes d'interprétation et des expositions sur les lieux.
- La maison Maillou, une demeure du XVIII^e siècle de Québec, est restaurée. C'est la première fois qu'un bâtiment est préservé pour sa valeur architecturale et historique. (Nord canadien et Ressources nationales, Rapport annuel, 1959-1960, p. 5)
- 1959 à 1961 De 1959 à 1961, la Division des lieux historiques nationaux a la charge du Musée national de l'air. Celui-ci relèvera plus tard du Musée national du Canada. (Nord canadien et Ressources nationales, Rapport annuel, 1960-1961, p. 63; Rapport annuel, 1961-1962, p. 63)
- 1960 K. Grant Crawford, directeur de l'Institute of Local Government de l'université Queen's, et son adjoint, Stewart Fyfe, soumettent aux responsables des parcs leur rapport sur l'administration locale dans les parcs de l'Ouest et les activités commerciales dans les parcs nationaux. Cette étude avait été commandée par la Direction des parcs nationaux en 1959 dans l'espoir qu'elle proposerait des solutions aux plaintes soulevées par les habitants des parcs et les hommes d'affaires au sujet des modalités d'administration des parcs (C.T. 549583, 26 mai 1959). Le rapport Crawford faisait les recommandations suivantes : qu'on n'établisse aucune administration locale dans les lotissements urbains des parcs, qu'un planificateur soit embauché pour surveiller l'aménagement de ces localités, que les nouveaux baux prévoient des loyers à 6 p. 100 de la valeur estimative des terres, qu'on fasse connaître le mieux possible les propositions de planification pour favoriser la participation du public, qu'on soutienne les conseils consultatifs des localités et que soient améliorées les communications entre les responsables et les habitants des parcs. Quant à la délicate question des baux, M. Crawford, dans un complément de son rapport, recommandait de conserver des baux de quarante-deux et de vingt et un ans avec possibilité de renouvellement pour une période ne dépassant pas la moitié de la durée du bail initial. Cette politique devait permettre aux responsables des parcs de contrôler la nature des aménagements tout en laissant place à la participation des intérêts privés dans la promotion des parcs nationaux. Ce rapport eut une influence considérable dans la modification de la politique concernant les parcs nationaux. (RG 84, vol. 2096-2097, dossier U155-1, part. 1-4)
- Bruce Fergusson est nommé président de la Commission des lieux et monuments historiques. (C.P. 1143, 17 août 1960)

- 1961 Lancement d'un programme de longue haleine pour restaurer une partie de la forteresse de Louisbourg. Le projet a deux grands objectifs : doter la région d'une importante attraction historique et atténuer la crise économique dont souffre l'île du Cap-Breton en raison de la fermeture de mines de charbon. Pendant toute la durée du projet, la Section de la restauration de la forteresse de Louisbourg, relevant du chef de la Direction des parcs nationaux, surveille les travaux. (Affaires du Nord et Ressources nationales, Rapport annuel, 1961-1962, p. 52-53)
- 1961 à 1963 D'importants travaux de restauration sont entrepris pour commémorer la Ruée vers l'or du Klondike. À Dawson City (Yukon), le Palace Grand Theatre, le S.S. Keno, Discovery Claim, sur le Bonanza Creek, et l'emplacement original de la ville de Dawson sont tous déclarés lieux historiques nationaux (Affaires du Nord et Ressources nationales, Rapport annuel, 1962-1963, p. 26-27). Par la suite, le programme est élargi de façon à englober d'autres lieux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. En 1971-1972, le comité consultatif du parc historique international de la Ruée vers l'or du Klondike est établi et chargé de planifier l'aménagement d'un parc international qui englobera les principaux éléments de la piste de la Ruée vers l'or entre Skagway (Alaska) et Dawson City. Le Canada, les États-Unis, la Colombie-Britannique, le Yukon et l'Alaska comptent tous des représentants au sein de ce comité. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1971-1972, p. 16)
- 1962 Dans le rapport qu'elle présente au Parlement, la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (la Commission Glassco) formule plusieurs recommandations au sujet de l'administration des parcs nationaux. Préoccupée des deux objectifs que sont la conservation et l'utilisation par les visiteurs, elle invite la direction à revoir sa politique pour s'assurer que ces deux objectifs sont effectivement atteints. Le rapport recommande également que les trois parcs nationaux de l'Ontario soient abolis, que les parcs de l'Ouest atteignent l'autonomie financière, que les pouvoirs du poste de surintendant de parc soient renforcés, que le mode de location des terres soit modifié et qu'une commission autonome dont le siège social serait situé dans l'Ouest soit chargée d'exploiter les parcs (Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, vol. 2, p. 30-40). Il n'est donné suite qu'aux recommandations sur la politique des parcs, les surintendants de parc et la décentralisation. Des politiques sont déposées aux Communes, en 1964 et 1968 respectivement, sur les parcs nationaux et sur les lieux historiques. La direction adopte en outre une politique de décentralisation en établissant trois régions, chacune ayant son propre directeur : Ouest, Ontario et Québec et enfin Canada Atlantique. (Affaires du Nord et Ressources nationales, Rapport annuel, 1963-1964, p. 22)
- 1963 W.W. Mair est nommé chef de la Division des parcs nationaux. Il remplace B.I.M. Strong qui est nommé directeur régional pour les parcs nationaux de l'Ouest. J.I. Nicol devient directeur adjoint (Administration) de la Direction des parcs nationaux.

- 1964 Le 18 septembre, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, Arthur Laing, fait à la Chambre des communes une importante déclaration sur la politique des parcs, destinée à mettre un terme à la controverse sur le rôle des parcs nationaux. Après avoir défini les parcs comme "des régions naturelles d'intérêt national dans lesquelles seront préservés à jamais les traits les plus saillants et les plus uniques que présente le Canada", le ministre réaffirme le droit de tous les Canadiens d'en profiter, souligne la nécessité de limiter les exploitations commerciales dans les parcs et reprend les notions de zone sauvage et de développement touristique contrôlé dans les lotissements urbains des parcs. Il annonce également que le ministère va graduellement éliminer les permis de coupe de bois ainsi que les habitations privées dans les parcs. (Chambre des communes, Hansard, 1964, vol. VIII, p. 8380-8383)
- Le 1^{er} octobre, la responsabilité du parc national Wood Buffalo est retirée à la Direction des régions septentrionales du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et donnée à la Direction des parcs nationaux. Ce parc, créé en 1922, fournit des pâturages aux bisons des bois et aux bisons des plaines; ces derniers ont été transférés du parc national Buffalo au cours des années 20. Les responsables de la faune et du parc éprouvaient des difficultés considérables dans la lutte contre les maladies qui avaient affecté les troupeaux après le transfert. Le parc national Wood Buffalo est également connu comme une aire d'appariement de la grue blanche, espèce alors menacée d'extinction.
- 1964 Le rapport annuel du ministère du Nord canadien et des Ressources
à naturelles explique la politique régissant les parcs nationaux en hiver.
1965 On peut se servir des parcs en hiver pourvu que les activités ne mettent pas en danger leurs importantes valeurs naturelles, et la participation des intérêts commerciaux est autorisée dans le cadre de certaines lignes directrices. Il était reconnu depuis longtemps que les Rocheuses pouvaient être un centre d'attraction en hiver (le premier carnaval d'hiver a eu lieu à Banff en 1917), mais les plans d'aménagements importants ne sont pas tracés avant que ne soit bien établi le potentiel d'attraction pour les skieurs. (Nord canadien et Ressources nationales, Rapport annuel, 1964-1965, p. 40)
- 1964 Mise au point du concept de zonage dans les parcs de l'Ouest. On tente
à à la fois d'assurer la conservation et de ménager les intérêts commer-
1966 ciaux dans les parcs en prévoyant des zones aux vocations diverses. La nouvelle politique prévoit l'aménagement des zones touristiques à forte densité, où seraient situés les motels, restaurants, postes d'essence et autres services, et des zones sauvages pour les amateurs de grande nature. Cette politique vise à garder pratiquement intactes des zones sauvages pour les générations à venir. (Nord canadien et Ressources nationales, Rapport annuel, 1965-1966, p. 81)
- 1965 La Direction des parcs nationaux prend un nouveau nom, celui de Direction des ressources naturelles et historiques, qui reflète avec plus d'exactitude les deux principaux éléments de son mandat. (C.T. 623126, 27 janvier 1965)

1966 Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien remplace le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (14-15 Eliz. II, c. 25). Le nouveau ministère a compétence sur les affaires indiennes et esquimaudes, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, les parcs nationaux, les champs de bataille nationaux, les lieux et monuments historiques, les oiseaux migrateurs et la faune. Toutes les autres fonctions liées aux ressources que remplissait l'ancien ministère du Nord canadien et des Ressources nationales sont confiées au nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Conformément à une étude entreprise par la Division de l'analyse organisationnelle de la Commission du service civil, deux modifications sont apportées à la fonction des parcs. La Direction des ressources naturelles et historiques reçoit un nouveau nom, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, et le Service canadien de la faune devient une direction. La Direction des parcs nationaux et des lieux historiques se subdivise en sept secteurs : la Division du génie et de l'architecture, la Division consultative financière et administrative, le Service du personnel, le Service des parcs nationaux (divisions de l'Exploitation et de la Planification) et le Service des lieux historiques nationaux (divisions de l'Exploitation et de la Recherche). Ces modifications sont apportées à la direction au cours de l'exercice financier 1967-1968 (Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1967-1968, p. 113). D'autres recommandations découlant du rapport, comme de constituer en directions distinctes les services des Lieux historiques, des Parcs nationaux et la Division du génie, sont envisagées en tant que mesures à long terme.

J.R.B. Coleman reste à la tête de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques. A.J. Reeve devient directeur adjoint des Parcs nationaux, et J.I. Nicol cumule les deux postes de directeur adjoint des Services généraux (sections des Finances, de la Gestion et du Soutien) et des Lieux historiques (à titre de suppléant). En janvier 1967, Peter H. Bennett est nommé directeur adjoint du Service des lieux historiques nationaux. (C.T. 651749, 3 mars 1966; Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel 1966-1967, p. 6; W.F. Lothian, Histoire des parcs nationaux du Canada, vol. II, p. 25)

1967 L'Étude des besoins de loisirs en plein air au Canada (EBELPAC), projet fédéral-provincial, est entreprise. On la décrit comme un examen en profondeur des caractéristiques des visiteurs qui se rendent dans les parcs à partir duquel on pourra étudier les besoins de la population canadienne à l'égard des parcs. L'étude est coordonnée par la Division de la planification du Service des parcs nationaux. (Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1967-1968, p. 107; Rapport annuel, 1968-1969, p. 6)

Le gouvernement fédéral accepte le transfert de titres fonciers en Nouvelle-Écosse pour un projet de parc national (C.P. 1477, 26 juillet 1967). Le parc national Kejimikujik est officiellement ouvert le 9 août 1969.

La villa Bellevue de Kingston, où sir John A. Macdonald a vécu, est inaugurée comme parc historique national le 24 mai. (Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1967-1968, p. 111)

1968

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est réorganisé en quatre "programmes" distincts : Conservation, Développement, Affaires sociales et Administration du ministère. La Direction des parcs nationaux et des lieux historiques se retrouve dans le Programme de la conservation, tout comme le Service canadien de la faune. Au même moment, le ministère adopte un nouveau système de classement afin de faciliter l'identification des dossiers se rattachant aux divers programmes.

J.H. Gordon est nommé premier sous-ministre adjoint chargé du Programme de conservation. J.R.B. Coleman prend sa retraite comme directeur de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques et il est remplacé par J.I. Nicol, directeur adjoint des Services généraux depuis 1963.

Le 4 mars, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Arthur Laing, dépose à la Chambre des communes la politique des lieux historiques nationaux (Chambre des communes, Hansard, 1968, vol. VII, p. 7199; RG 14, D 2, vol. 1820, S.P. 76C-76H). Ce document, approuvé par la Commission des lieux et monuments historiques les 23-24 octobre 1967, explique le travail des services de recherche historique de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques et trace les plans de leurs activités à venir. Par-dessus tout, cette politique explique la différence entre les lieux historiques nationaux et les parcs historiques nationaux. Les premiers sont des endroits ou des bâtiments auxquels on attribue une grande importance historique tandis que les seconds sont des zones, avec ou sans bâtiments, de grande importance historique et suffisamment grandes pour être aménagées comme parcs avec des programmes d'interprétation. Ils illustrent les thèmes principaux de l'histoire canadienne. Les lieux historiques de première importance peuvent être aménagés en parcs historiques. C'est le gouverneur en conseil qui établit les parcs historiques tandis que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien désigne les lieux historiques sur recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques. On trouve également dans la politique les critères détaillés qui s'appliquent à la désignation des lieux historiques nationaux et à l'établissement des parcs et des lieux historiques, un exposé sur la nécessité d'un programme complet et équilibré, respectant un bon équilibre sur les plans géographique et thématique, l'élaboration de ce programme et des plans directeurs provisoires pour chaque parc historique, des normes sur la restauration et la reconstruction, et le rôle de la recherche, des services d'interprétation et des publications.

Le 10 octobre, Jean Chrétien, dans l'une de ses premières déclarations à titre de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, annonce que tous les plans directeurs provisoires des parcs nationaux feront l'objet de consultations publiques. Cette décision donne lieu à la

création, en 1969, du Bureau des audiences publiques, au sein du Service des parcs nationaux, chargé de tenir les audiences sur l'utilisation et l'aménagement des parcs nationaux et d'en dresser les comptes rendus; ces audiences doivent se tenir sur les lieux mêmes des parcs ou à proximité. Le nouveau programme est officiellement lancé en avril 1970 par les audiences publiques sur le parc national Kejimikujik de Nouvelle-Écosse. (Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1969-1970, p. 18)

La Cour de l'Échiquier du Canada (aujourd'hui appelée la Cour fédérale), se prononce sur une pétition soumise par deux détenteurs de baux de Jasper : elle confirme le droit des locataires des parcs nationaux au renouvellement perpétuel de leurs baux, accordés en vertu des accords antérieurs à 1930. Un appel du gouvernement fédéral est rejeté.

On entreprend de restructurer le service des gardes, dont les responsabilités sont accrues dans les domaines de la gestion des ressources, des services de recherche et de sauvetage, des relations publiques et de la protection des parcs. (Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1967-1968, p. 106)

Allan R. Turner est nommé président de la Commission des lieux et monuments historiques. (C.P. 921, 8 mai 1968)

1968
à
1969

Le travail d'interprétation accompli dans les parcs est défini. Cette fonction vise non seulement à faciliter la compréhension et l'appréciation du milieu naturel par le visiteur, mais aussi à l'aider à se rendre compte de la valeur de ce milieu et la place qu'il y occupe. Cela se fait au moyen d'excursions sur le terrain, de causeries illustrées par des diapositives et des films, de sentiers d'interprétation, d'expositions sur place et de centres d'interprétation. (Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1968-1969, p. 2)

1969

La Division du génie et de l'architecture de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques ainsi que les services techniques d'autres directions sont absorbés par la Direction des services techniques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. (W.F. Lothian, Histoire des parcs nationaux du Canada, vol. II, p. 25; Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1967-1968, p. 109)

Une nouvelle Division de la gestion des immeubles est créée. Elle englobe l'ancienne Section des biens-fonds du conseiller financier et administratif de la direction (section créée en 1964), qui s'occupait des activités ordinaires liées aux baux et permis, et la Section des biens-fonds du Service des parcs nationaux, chargée de la gestion des terres. Bon nombre de ces fonctions sont ensuite décentralisées au cours des années 70 et confiées aux divers parcs nationaux. (W.F. Lothian, Histoire des parcs nationaux du Canada, vol. II, p. 27)

Jean Charron est nommé directeur adjoint des Services généraux de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques. Il avait été

auparavant chef de l'Exploitation au Service des parcs nationaux. Peter B. Lesaux est nommé directeur adjoint du Service des parcs nationaux. Il remplace A.J. Reeve.

Le parc historique national de la forteresse de Louisbourg est ouvert officiellement le 8 septembre.

Un accord visant à établir un nouveau parc national à Kouchibouguac, au Nouveau-Brunswick, est conclu avec le gouvernement provincial (C.P. 1517, 29 juillet 1969; Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1969-1970, p. 15). La proclamation officielle du parc national Kouchibouguac est faite en janvier 1979. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1978-1979, p. 13)

1969 à 1970 La Saskatchewan cède au gouvernement fédéral les titres sur la ferme Motherwell à Abernethy, pour qu'elle soit aménagée en lieu historique (Affaires indiennes et du Nord canadien, Rapport annuel, 1969-1970, p. 24). Cette exploitation agricole de la fin du XIX^e siècle a appartenu à W.R. Motherwell, premier président de la Territorial Grain Growers Association et ministre de l'Agriculture sous deux gouvernements King, entre 1921 et 1930. Cette ferme est représentative des premières fermes modernes de l'Ouest canadien.

1970 Une Division de la programmation est établie et chargée de tous les travaux de planification et de coordination de l'aménagement à la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques. Elle réunit en une seule entité les fonctions de planification et de direction attribuées à chaque service au moment de la réorganisation de 1966. La division relève du directeur adjoint de l'administration générale. Des services semblables sont mis en place dans les régions. (W.F. Lothian, Histoire des parcs nationaux du Canada, vol. II, p. 27)

On commence à dresser l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada. Il s'agit, dans ce programme, de faire une enquête sur les immeubles canadiens présentant une valeur architecturale exceptionnelle et de les identifier (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1970-1971, p. 10). Dès 1974, la première étape, qui consistait à faire état des extérieurs d'immeubles, avait permis d'identifier plus de 25 000 bâtiments. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1973-1974, p. 21)

En octobre, un protocole d'entente est signé avec le gouvernement de Terre-Neuve au sujet de l'aménagement de l'Anse aux Meadows, lieu d'implantation viking, et de Port au Choix, site ancien de sépulture indienne, comme lieux historiques nationaux. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1970-1971, p. 10)

1970 à 1971 Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien reçoit le nouveau nom de ministère des Affaires indiennes et du Nord. Cette modification n'est toutefois jamais rendue officielle.

Trois nouveaux parcs nationaux sont créés. Il s'agit de Forillon et de La Mauricie, premiers parcs nationaux au Québec (C.P. 987, 4 juin 1970; C.P. 1518, 27 juillet 1971; C.P. 1236, 8 juillet 1970), et de Pacific Rim, en Colombie-Britannique. (C.P. 126, 26 janvier 1971)

1971 Pierre H. Franche succède à J.J.L. Charron au poste de directeur adjoint des Services généraux.

1972 Lancement d'un nouveau programme : Lieux et parcours privilégiés. On allait choisir des voies navigables, sentiers et routes historiques et les aménager à des fins touristiques. Ce programme a ensuite été connu sous le nom d'Accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC). Toutes les initiatives sont prises en collaboration avec les provinces. Le premier accord, dans le cadre de ce programme, est conclu avec l'Ontario en 1975 et permet d'établir le couloir Canada-Ontario Rideau-Trent-Severn (CORTS) (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1974-1975, p. 11). Le programme est aboli en avril 1984 pour des raisons administratives.

Six réseaux de canaux qui n'ont plus d'utilisation commerciale mais auxquels on prête néanmoins une valeur historique sont transférés du ministère des Transports à celui des Affaires indiennes et du Nord, de même que la Division des canaux qui en a la charge. Il s'agit des canaux du Richelieu, de Beauharnois et de l'Outaouais, au Québec, des canaux Rideau et Trent, en Ontario, et enfin du canal St. Peters, en Nouvelle-Écosse. Le Service des parcs nationaux est, au départ, chargé d'administrer ces canaux, mais, en 1973, un service distinct est formé et placé sous la direction (en 1974) de l'Administration des accords au sujet de la récréation et de la conservation. (C.P. 124, 25 mai 1972)

Marc La Terre est nommé président de la Commission des lieux et monuments historiques. (C.P. 1858, 25 août 1972)

Ronald P. Malis, directeur de la région de l'Ouest, succède à Peter B. Lesaux au poste de directeur adjoint du Service des parcs nationaux.

L'administration et le contrôle d'un territoire de 18 500 milles carrés dans le nord du Canada sont confiés à la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques. Cette mesure aboutit à la création des trois nouveaux parcs nationaux : Kluane, au Yukon, et île de Baffin (nommé Auyittuq par la suite) et Nahanni, dans les Territoires du Nord-Ouest. (C.P. 238, 10 février 1972; C.P. 299, 18 février 1972; C.P. 300, 18 février 1972)

1973 La Direction des parcs nationaux et des lieux historiques devient le Programme de Parcs Canada. Ce programme comprend trois directions principales : la Direction des parcs nationaux, la Direction des parcs et lieux historiques nationaux et la Direction des politiques, de la planification et de la recherche; elles sont complétées par les bureaux régionaux, le Bureau des audiences publiques et la Division des canaux. Les fonctions de planification générale, d'établissement des

programmes et de gestion immobilière relèvent de la Direction des politiques, de la planification et de la recherche. Les deux directions des parcs s'occupent de la planification, des recherches et de l'exploitation des parcs et autres lieux confiés à leurs soins. Chaque direction est également dotée d'une Division de l'interprétation (Section de la présentation et de vulgarisation de la Direction des parcs nationaux) chargée du travail d'interprétation et de sensibilisation de la population au patrimoine que sont les parcs. John H. Gordon prend le poste de premier sous-ministre adjoint chargé du Programme de Parcs Canada. En novembre, il cède ce poste à A.T. Davidson. Il est assisté de John I. Nicol, directeur général. S.F. Kun est directeur du Service des parcs nationaux, et P.H. Bennett est à la tête de la Direction des parcs et lieux historiques nationaux. La Direction des politiques, de la planification et de la recherche n'a pas de directeur permanent.

Au cours des années 70, la décentralisation des fonctions relatives aux parcs se poursuit. En 1973, de nouveaux bureaux régionaux à Winnipeg (région des Prairies) et à Québec (région du Québec) viennent s'ajouter à ceux qui existent déjà à Calgary, Cornwall et Halifax. Les directeurs des bureaux régionaux relèvent du premier sous-ministre adjoint. Le rôle de l'administration centrale est redéfini de façon à englober "l'élaboration de lignes de conduite, de la planification et des recherches" (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1973-1974, p. 6, 24). Les régions reçoivent également la responsabilité de la gestion des terres et de l'immobilier, de la restauration, de la conservation et de l'essentiel des recherches historiques et archéologiques.

Une nouvelle réglementation sur les terres, intitulée Règlement concernant les baux et les permis d'occupation des terres publiques situées dans les parcs nationaux, est adoptée (C.P. 1052, 8 mai 1973). Elle autorise la signature de baux de quarante-deux ans, avec possibilité de renouvellement, et des baux d'occupation de dix ans.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord, au nom du gouvernement fédéral, assure les fondements financiers et administratifs nécessaires à l'établissement de la Fondation canadienne pour la préservation du patrimoine (Fondation canadienne pour la préservation du patrimoine, Rapport annuel, 1973-1974, p. 3). Constituée le 2 avril 1973 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Jean Chrétien, celle-ci est décrite comme "un organisme national autonome, formé de volontaires, sans but lucratif ... Grâce à un fonds national placé en fidéicommis, cet organisme fera l'acquisition de lieux, de bâtiments et d'ameublements qui méritent d'être préservés et il veillera à leur conservation". (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1972-1973, p. 20)

Les titres fonciers sur un territoire terre-neuvien sont cédés au gouvernement fédéral pour établir le parc national Gros Morne. (C.P. 2363, 1^{er} août 1973)

Un accord est signé entre le gouvernement fédéral et le Québec au sujet de l'aménagement par Parcs Canada des Forges du Saint-Maurice, à Trois-Rivières, comme lieu historique national.

Le ministère des Affaires extérieures, qui a acquis la maison où est né Norman Bethune, à Gravenhurst (Ontario), la remet à Parcs Canada. Ceux-ci acceptent de restaurer la propriété, de concevoir un programme d'interprétation et de la gérer au nom des Affaires extérieures (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1973-1974, p. 20). La maison commémorative de Bethune est officiellement ouverte le 30 août 1976.

1974 La Direction des politiques, de la planification et de la recherche reçoit un nouveau nom, Direction de la coordination du programme, et Leonard H. Robinson en est nommé directeur. L'administration des canaux est confiée à la Direction des accords au sujet de la récréation et de la conservation, dont le directeur est R.W. Maslin. Henri Têtu remplace Peter Bennett à la tête de la Direction des parcs et lieux historiques nationaux.

Le 16 octobre, le St. Roch, ancien bâtiment de la GRC qui a été le premier navire à franchir dans les deux sens le passage du Nord-Ouest, est officiellement ouvert au public à Vancouver comme lieu historique national. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1974-1975, p. 15; RG 84, vol. 607, dossier C-3672-2, part. 13)

1974 à
1975 Les responsables des parcs annoncent l'adoption d'un plan visant à assurer un réseau de parcs nationaux plus représentatif. L'objet du plan est d'élargir le réseau des parcs pour y insérer des exemples de toutes les principales régions de la géographie physique du Canada. Le Canada se divise en trente-neuf régions terrestres et en neuf régions marines; ces divisions se fondent sur des considérations physiographiques, écologiques et géographiques (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1974-1975, p. 24). Le plan est soumis aux provinces en octobre 1976, lors d'une conférence fédérale-provinciale qui a lieu à Regina (Saskatchewan). (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1976-1977, p. 15)

1975 Le 14 mars, Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Nord, annonce que Parcs Canada se lance dans un programme quinquennal d'accroissement des immobilisations de 376 millions de dollars afin de rénover ou de remplacer des installations dans les parcs nationaux déjà établis et d'agrandir les installations là où les besoins le justifient. Ce projet s'explique par l'expansion récente des installations des parcs, qui s'est souvent faite au détriment des parcs plus anciens. Le financement nécessaire proviendra des frais imposés aux automobilistes entrant dans les parcs nationaux et aux visiteurs de certains parcs nationaux, aux droits pour l'utilisation des canaux, etc. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1974-1975, p. 11-12). Au cours de l'année financière 1978-1979, la réalisation du plan est rééchelonnée sur sept ans, et son budget est réduit en raison des compressions budgétaires du

gouvernement fédéral. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1978-1979, p. 6)

1976 Le 1^{er} décembre, Warren Allmand, ministre des Affaires indiennes et du Nord, donne suite à des engagements antérieurs en annonçant que la citadelle de Halifax sera restaurée dans son état du XIX^e siècle, époque où elle était la plus importante place forte des militaires britanniques en Amérique du Nord. Ce projet sera financé en rapatriant le budget jusque-là réservé pour le parc historique national de la forteresse de Louisbourg, alors presque terminé. (RG 84, vol. 608, dossier C-3672-2, part. 18)

G.A. Yeates est nommé à la tête de la Direction de la coordination du programme, en remplacement de Leonard H. Robinson.

Le premier volume de l'ouvrage de W.F. Lothian, Histoire des parcs nationaux du Canada, est publié. Cette œuvre en quatre volumes, créée avec le soutien de Parcs Canada, veut être un "document qui décrit les circonstances d'ordre administratif, législatif et politique qui ont entouré la création et l'aménagement des parcs nationaux du Canada". (W.F. Lothian, Histoire des parcs nationaux du Canada, vol. I, p. 5)

1977 Le Canada ayant été admis à la Convention pour le patrimoine mondial, programme de l'UNESCO visant à protéger le patrimoine culturel et naturel mondial, Parcs Canada est chargé de remplir les obligations du gouvernement fédéral à cet égard.

La Loi sur les lieux et monuments historiques est modifiée pour assurer la représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au sein de la Commission des lieux et monuments historiques. (25-26 Eliz. II, c. 20; Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1977-1978, p. 11)

1977 Dans les litiges qui se poursuivent au sujet des baux fonciers dans les
à lotissements urbains des parcs, la Cour fédérale du Canada juge que
1978 Parcs Canada a le droit d'utiliser un pourcentage de la valeur
marchande pour fixer le montant des baux. (Affaires indiennes et du
Nord, Rapport annuel, 1977-1978, p. 8)

1978 Le 1^{er} avril, l'administration du canal Lachine passe du ministère des Travaux publics à celui des Affaires indiennes et du Nord, qui le confie à la Direction des accords au sujet de la récréation et de la conservation. (C.P. 2080, 22 juin 1978)

En novembre, le système de zonage officiel des parcs nationaux est approuvé. Les parcs sont répartis en cinq catégories : 1) zones de préservation spéciale avec accès minimum aux visiteurs; 2) milieux sauvages avec installations rudimentaires pour les visiteurs, dont le nombre est limité; 3) milieux naturels où sont autorisées des activités de plein air de faible densité et un minimum d'installations connexes; 4) zones de loisirs de plein air avec une gamme étendue d'activités et d'installations, respectant toutefois le milieu naturel; 5) zones de

services du parc. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1978-1979, p. 9)

G.A. Yeates remplace J.I. Nicol comme directeur général du Programme de Parcs Canada. R. Marois est nommé directeur de la Direction des accords au sujet de la récréation et de la conservation.

Le 6 février, signature d'un accord entre Parcs Canada et l'Ontario sur la cession de terres sur les rives du lac Supérieur pour établir le parc national Pukaskwa. (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1977-1978, p. 11)

1979

L'administration du canal de Sault-Sainte-Marie passe du ministère des Transports au ministère des Affaires indiennes et du Nord, où elle est confiée à la Direction des accords au sujet de la récréation et de la conservation. (C.P. 170, 25 janvier 1979)

Le 5 juin, le Programme de Parcs Canada passe du ministère des Affaires indiennes et du Nord au ministère de l'Environnement (C.P. 1617, 5 juin 1979; Environnement Canada, Rapport annuel, 1979-1980, p. 1, 6). Le programme comprend trois grandes directions, la Direction des parcs nationaux, celle des Parcs et Lieux historiques nationaux et, enfin, la Direction des accords au sujet de la récréation et de la conservation. Elles peuvent compter sur le concours de la Direction de la planification et de l'évaluation du programme et de la Direction du génie et de l'architecture. Les fonctions des divers services demeurent essentiellement inchangées, si ce n'est que la Direction des accords au sujet de la récréation et de la conservation ne s'occupe plus que de la politique et de la planification, tandis que la nouvelle Direction du génie et de l'architecture se charge de la gestion des canaux, de la restauration et d'autres services techniques du même ordre.

A.T. Davidson demeure au poste de sous-ministre adjoint de Parcs Canada et G.A. Yeates à celui de directeur général. R.G. Glencross dirige la Direction de la planification et de l'évaluation du programme, S.F. Kun dirige les Parcs nationaux, H. Têtu est à la tête des Parcs et Lieux historiques nationaux, R. Marois à celle des Accords au sujet de la récréation et de la conservation, tandis que R.H. Smillie dirige les Services de génie et d'architecture.

Hugh Faulkner, ministre responsable de Parcs Canada, publie une nouvelle politique qui remplace les politiques antérieures, qui remontaient à 1964 pour les parcs nationaux et à 1968 pour les lieux historiques. Ce document, par lequel on veut aider les Canadiens à comprendre l'évolution des milieux naturels et historiques, a été rédigé en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les autres parties intéressées. La politique se divise en trois parties : orientation générale des parcs, activités en cours et initiatives nouvelles. La première partie énonce donc l'objectif général du Programme de Parcs Canada : "Sauvegarder à jamais les endroits qui constituent

d'importants exemples du patrimoine naturel et culturel du Canada et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine de manière à le léguer intact aux générations à venir." (Affaires indiennes et du Nord, Rapport annuel, 1978-1979, p. 3). Le même document comporte des énoncés sur les parcs historiques nationaux, l'élargissement du réseau des parcs nationaux pour englober les trente-neuf régions terrestres et les neuf régions marines du Canada, une confirmation des administrations locales de Banff et de Jasper, le système de zonage des parcs nationaux et des passages spécialement consacrés aux canaux du patrimoine et aux Accords au sujet de la récréation et de la conservation. Enfin, le chapitre portant sur les initiatives nouvelles propose l'établissement de programmes au sujet des faits marquants dans l'histoire du Canada, des cours d'eau et des immeubles qui appartiennent au patrimoine. (Parcs Canada, Politique de Parcs Canada, 1979)

Le 8 mai, Hugh Faulkner annonce que Parcs Canada lancera un programme visant à encourager la préservation des immeubles du patrimoine canadien par le biais des initiatives du secteur privé. Le répertoire canadien des biens historiques, élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires, désire proposer la liste officielle des immeubles reconnus comme éléments du patrimoine pour lesquels on pourrait obtenir une aide financière au titre de la restauration (RG 84, vol. 608, dossier C-3672-2, part. 20). Toutefois, le programme ne se réalisera pas.

1979 à 1980 Le parc national Nahanni est le premier au monde à recevoir une plaque du patrimoine mondial, remise par le Comité pour le patrimoine mondial de l'UNESCO. (Environnement Canada, Rapport annuel, 1979-1980, p. 1)

Les neufs canaux relevant de Parcs Canada et situés en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse sont désignés canaux historiques. (Environnement Canada, Rapport annuel, 1979-1980, p. 40-41)

1980 Le site historique national de la maison Riel, à Saint-Vital (Manitoba), est inauguré (Environnement Canada, Rapport annuel, 1980-1981, p. 24). Elle avait été acquise en 1970 de la Société historique du Manitoba.

J.M.S. Careless est nommé président de la Commission des lieux et monuments historiques. (Environnement Canada, Rapport annuel, 1980-1981, p. 23)

1981 Une Direction des finances et de l'administration est créée au sein du Programme de Parcs Canada. L.J. Brunette en prend la tête.

Le 18 novembre, le rapport de la Commission d'enquête sur le parc national Kouchibouguac est publié. L'enquête, entreprise l'année précédente, devait porter sur les répercussions sociales et économiques sur les anciens habitants du parc. Elle a été dirigée par Gérard La Forest et Muriel Roy. Le ministère de l'Environnement et le premier ministre

du Nouveau-Brunswick acceptent la plupart des trente-trois recommandations.

1981 à 1982 Les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan signent un accord établissant le parc national Grasslands. Ce parc, situé près de Val-Marie et de Killdeer, est un exemple représentatif des prairies originales aux herbes courtes de l'Amérique du Nord. (Environnement Canada, Rapport annuel, 1981-1982, p. 3)

Le ministre approuve le Plan de gestion du Centre défensif de Halifax, et un plan décennal de gestion visant le lieu historique national de Batoche est achevé. (Environnement Canada, Rapport annuel, 1981-1982, p. 41, 43)

1982 P.A. Thomson remplace S.F. Kun à la tête de la Direction des parcs nationaux.

1984 Le parc national de l'archipel de Mingan est créé (32-33 Eliz. II, c. 34). Les terres sont constituées en réserves foncières en attendant la conclusion d'un accord entre le gouvernement fédéral et certains peuples autochtones.

Lors du règlement des revendications des Inuit de la région ouest de l'Arctique, le gouvernement fédéral crée le parc national du nord du Yukon. (32-33 Eliz. II, c. 24, a. 7)

PARTIE II Archives de Parcs Canada

A. Documents de l'administration centrale, 1873-1984

1. Direction du secrétariat, 1873-1928

a. Dossiers du service central, 1873-1928, 3,0 m (vol. 126-128, 232, 534-535, 537, 540, 624-630)

Ces dossiers visent la toute première période des parcs nationaux du Canada, à partir de l'acquisition des sources chaudes d'eau minérale de Banff jusqu'à la création, en 1911, d'une direction des parcs fédéraux au sein du ministère de l'Intérieur. Ces dossiers faisaient partie du système principal de classification des archives du ministère de l'Intérieur, et ils étaient donc enregistrés selon une séquence numérique, les chiffres les plus élevés correspondant aux dossiers les plus récents. Après la création de la Direction des parcs fédéraux, la plupart des dossiers établis selon ce système n'ont pas été convertis et reclassés par parc et par sujet (voir A.2.a. ci-dessous). Les dossiers dont il est question ici sont ceux qui n'ont **pas** été convertis. Ils portent sur les toutes premières étapes de l'histoire des parcs nationaux, notamment ceux de Banff, des lacs Waterton, Yoho et d'autres parcs de l'Ouest, ainsi que sur des thèmes comme la découverte des sources de Banff, la location de lots dans le parc des montagnes Rocheuses, l'approvisionnement en eau, les mines Bankhead, les propositions de nouveaux parcs et les relations avec les habitants des lotissements urbains des parcs.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers. Pour les volumes 126 à 128, on a également établi un index-matières par mots-clés informatisé. Pour se servir de cet index, le chercheur doit toutefois, avant de commander la documentation, substituer au numéro de volume du RG 84 qui est indiqué, le nouveau numéro de volume. La liste de conversion est la liste de dossiers mentionnée plus haut; l'ancien numéro de volume figure à l'extrême droite de chaque inscription et le nouveau à l'extrême gauche. On peut également se procurer un index alphabétique pour ces dossiers (voir A.2.b. ci-dessous).

b. Index des dossiers du service central, vers 1911-1916, 0,3 m (vol. 262-263)

Ces index ont été constitués dans les premières années d'existence de la Direction des parcs fédéraux afin de faciliter la recherche d'information dans les dossiers du service central de la direction qui conservaient le code de classification des dossiers du ministère de l'Intérieur. Par conséquent, ils ne portent que sur la correspondance ajoutée aux dossiers du ministère de l'Intérieur après 1911 et sont restés classés selon le système numérique. Ce sont des index alphabétiques par nom d'auteur ou par sujet. Pour

chaque inscription, il est possible que soient indiqués la date de la lettre, son numéro et un numéro de dossier correspondant; dans certains cas, toutes ces données seront fournies et dans d'autres, seulement une partie. Les renvois de six chiffres correspondent normalement à des dossiers, tandis que les renvois plus courts sont des numéros de lettre. Si un document ne possède aucun numéro de dossier, il est presque impossible de le retrouver. Le volume 262 comprend les lettres A à Hy, et le volume 263, les lettres I à W. Les index visent naturellement tous les dossiers créés par la Direction des parcs fédéraux et non seulement ceux conservés par les Archives publiques du Canada. Pour s'assurer qu'un dossier figurant dans ces index existe bien sous le numéro original (la plupart ont été convertis et sont conservés sous un nouveau numéro), il faut vérifier le renvoi au numéro de dossier au moyen de la liste des dossiers conservés aux APC (voir A.2.a. ci-dessus). Du même coup, il est possible d'établir le numéro de volume du RG 84 pour le dossier en question.

2. Direction des parcs fédéraux, vers 1886-1969

a. Dossiers du service central, 1897-1969, 389,2 m (vol. 1-126, 128-229, 477-534, 537-539, 574-576, 583-588, 645-2292)

Au moment de l'établissement de la Direction des parcs fédéraux, en 1911, un nouveau système de classement fut adopté, distinct de celui employé dans l'ensemble du ministère de l'Intérieur et décrit ci-dessus (voir A.1.a.). Ce système fut conservé en dépit de diverses modifications de la structure administrative, la fonction des parcs étant confiée successivement aux services suivants : Direction des parcs fédéraux du ministère de l'Intérieur (1911-1930), Direction des parcs nationaux du même ministère (1930-1936), Service des parcs nationaux de la Division des terres, parcs et forêts du ministère des Mines et des Ressources (1936-1947), le Service des parcs nationaux de la Division des terres et des services de développement du même ministère (1947-1950), les parcs nationaux et lieux historiques des Services de mise en valeur du ministère des Ressources et du Développement économique (1950), la Division des parcs nationaux du même ministère (1950-1953) et du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (1953-1965), la Direction des ressources naturelles et historiques (1953-1965), et la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord (1966-1968).

Les volumineux dossiers du service central de classification portent sur toutes les activités des administrations des parcs nationaux et historiques entre 1911 et le milieu des années 60. Certains documents remontent à une époque antérieure à l'application du système de classification. Pour les parcs nationaux, les dossiers touchent la création des parcs, le développement des lotissements urbains dans les parcs, la location de lots, la faune,

la conservation, les sports, le tourisme, les terrains de camping, l'exploitation forestière, les routes, l'énergie hydraulique, les camps de travail du temps de guerre, l'arpentage, le développement des commerces, la prévention des incendies de forêts, les causeries des responsables des parcs, les services d'interprétation, les relations publiques et d'autres questions se rapportant à l'administration générale des parcs. Les documents des parcs historiques traitent essentiellement des recherches ainsi que de l'interprétation et de l'exploitation de certains parcs et lieux historiques. Ils ont une place particulièrement importante aux questions suivantes : activités de la Commission des lieux et monuments historiques, délimitation des parcs, établissement et exploitation des musées des parcs, matériel, publicité, visites de personnalités, conservateurs, expositions, restauration et autres activités. Il y a également certains dossiers du Service du génie et de la construction portant sur les parcs nationaux et sur la route transcanadienne.

La très grande majorité des documents sont classés par sujet et par parc. Par exemple, les dossiers B 301, G 301 et RM 301 sont consacrés aux oiseaux (dossiers 301) des parcs nationaux Glacier, Banff et Riding Mountain. De la même façon, les dossiers BA 318, FA 318 et FC 318 portent sur les musées (dossiers 318) des lieux historiques de Batoche, Fort Anne et Fort Chambly. À l'annexe du présent inventaire, on trouvera une liste des préfixes employés pour chaque parc. Le préfixe "U" (universel) désigne les dossiers généraux se rapportant à tous les parcs; le dossier U 301 concerne donc la réglementation relative aux oiseaux, la politique, la recherche, etc., communes à tous les parcs nationaux. Le préfixe "HS" porte sur les activités propres à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et l'établissement des lieux historiques : procès-verbaux, publicité, membres de la commission, lieux historiques particuliers et autres questions connexes. Le préfixe "ENG" ou "EC" désigne les dossiers créés par la fonction du génie et de la construction tandis que le préfixe "TC" est réservé pour la route transcanadienne dans les parcs nationaux.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers. Pour les volumes 1 à 226, il existe un index-matières par mots-clés informatisé. Pour se servir de cet index, le chercheur doit toutefois substituer au numéro de volume du RG 84 le nouveau numéro de volume avant de commander la documentation. La liste de conversion est la liste des dossiers mentionnée plus haut; l'ancien numéro de volume figure à l'extrême droite de chaque inscription et le nouveau à l'extrême gauche. On peut également consulter l'index sur fiches qui a servi à établir l'index-matières par mots-clés. L'organisation est faite selon les codes alphabétiques qu'emploient les responsables des parcs (B, J, RM, U, ENG, HS, etc.). Il y a également pour ces dossiers deux séries de registres de l'époque (voir A.2.b. ci-dessus

et A.2.c. ci-dessous), où sont d'ailleurs exposées les modalités d'utilisation.

b. Registres des lettres reçues, vers 1916-1919, 0,3 m (vol. 264-265)

Ces registres de la correspondance reçue ont remplacé l'ensemble précédent d'index du service central décrit ci-dessus (voir A.1.b.). Au cours de la période visée, la Direction des parcs fédéraux a adopté un nouveau système, décrit plus haut, de classement des dossiers fondé sur des codes de parc et de sujet, et c'est à ces nouveaux dossiers que les registres renvoient. Ceux-ci sont classés par ordre alphabétique d'après le nom d'auteur. Sont indiqués pour chaque inscription la date de la lettre, son numéro de référence et le sujet. Le numéro de dossier correspondant figure à la droite de la page. Bien que les deux registres visent la même période, ils ne sont pas identiques. Le volume 264 traite surtout de la correspondance du gouvernement fédéral (c'est-à-dire les parcs nationaux existants, le Cabinet du premier ministre, la Direction des comptes du ministère de l'Intérieur, le surintendant de la Gendarmerie royale du Canada), tandis que le volume 265 a pour sujet la correspondance du public, d'entreprises privées et d'associations. Dans ce dernier cas, il arrive parfois qu'il y ait également une ventilation par sujet. On tient compte de la totalité des dossiers établis par la Direction des parcs fédéraux et non pas seulement de ceux conservés par les Archives publiques du Canada. Pour s'assurer qu'un dossier figurant dans ces registres existe bien, il faut vérifier le renvoi au numéro de dossier au moyen de la liste des dossiers conservés aux APC. Du même coup, il est possible d'établir le numéro de volume du RG 84 pour le dossier en question.

c. Registres de correspondance, vers 1919-1937, 2,4 m (vol. 266-281)

Ces derniers registres correspondent aux années restantes de la Direction des parcs fédéraux au sein de l'ancien ministère de l'Intérieur. Aucun document ne semble avoir été ajouté après la dissolution du ministère bien que le système de classement des dossiers ait été maintenu pendant encore une trentaine d'années (voir A.2.a. ci-dessus). Les registres sont classés par ordre alphabétique par nom d'auteur ou par sujet. Sont indiqués ensuite la date de la lettre, son numéro de référence (s'il y a lieu) et le sujet. Là encore, on trouve sur le côté droit de la page le numéro de dossier selon la classification par parc et par sujet. Les volumes 266-271 correspondent approximativement aux années 1919 à 1934 et les volumes 272-281 aux années 1934 à 1937. On tient compte de la totalité des dossiers établis par la Direction des parcs fédéraux et non pas seulement de ceux conservés par les Archives publiques du Canada. Pour s'assurer qu'un dossier figurant dans ces registres existe bien, il faut vérifier le renvoi au numéro de dossier au moyen de la liste des dossiers conservés aux APC. Du même coup, il est possible d'établir le numéro de

volume du RG 84 pour le dossier en question. On peut se procurer à la Division des archives fédérales une liste indiquant la tranche de l'alphabet correspondant à chaque registre.

d. Registres de canton, vers 1886-1943, 0,6 m (vol. 464-469)

Ces documents comprennent six registres de canton, ce qui englobe les plans des cantons décrivant les terres administrées par la Direction des parcs fédéraux dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses (Banff) (vol. 464, 465), Jasper (vol. 466, 467) Yoho et Glacier (vol. 468), et des lacs Waterton et du mont Revelstoke (vol. 469). Une partie du dernier registre est consacrée à la réserve forestière Riding Mountain (qui deviendra plus tard le parc national Riding Mountain). L'essentiel de l'information remonte aux années 10.

Les registres fournissent des informations sur toutes les terres louées à la Direction des parcs fédéraux dans les parcs mentionnés. On trouve dans ces documents le nom du locataire, la date de la demande, celle de l'annulation s'il y a lieu, l'objet de la location, l'emplacement du terrain ainsi que les numéros de dossiers correspondants pour d'autres dossiers de location du ministère de l'Intérieur. Après ces données, classées par canton et par section, suivent des plans des cantons indiquant l'emplacement des lots. On peut également trouver ces documents sur des cartes à fenêtre dans les dossiers du ministère de l'Intérieur (voir RG 15, livres 251-256).

Outre cette documentation, il n'existe aucun instrument de recherche.

e. Registre, vers 1938-1942, 0,15 m (vol. 282)

Ce registre présente un inventaire des cabanes, sentiers, ponts, lignes téléphoniques, routes, barrages et autres installations dans les parcs nationaux existants. Il est classé par parcs; l'emplacement de chaque installation du terrain est noté, et l'on trouve parfois des mentions sur les améliorations qui y sont apportées annuellement.

Outre cette documentation, il n'existe aucun instrument de recherche.

3. Division des parcs nationaux, 1936-1959

a. Dossiers du service central, 1936-1959, 3,2 m (vol. 539-540, 631-644)

Au cours des années 50, la Division des parcs nationaux a brièvement mis à l'essai un système différent de classification des dossiers, mais celui-ci, peu populaire, fut bientôt abandonné. Ce

système numérique comportait un préfixe indiquant le sujet (par. ex., 125 pour les contrats, 131 pour les routes) et un suffixe indiquant le lieu (par ex., 91 pour Banff, 103 pour Yoho). Par conséquent, le dossier 125-91 portait sur les contrats relatifs au parc national Banff. On peut se procurer à la Division des archives fédérales le guide de classification des dossiers de ce système. Ces quelques dossiers portent sur les contrats, les terrains de camping, les questions foncières, les cartes et les plans ainsi que sur d'autres activités dans les parcs nationaux et historiques. Certains documents qui se trouvent dans ces dossiers remontent à une époque antérieure à l'implantation du système.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

4. Programme de conservation, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, 1917-1984

a. Dossiers du service central, 1964-1976, 7,6 m (vol. 229-261, 536-537, 576-579)

Lors de la réorganisation de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, au milieu des années 60, on a adopté un nouveau système de classification pour les dossiers du service central à l'administration centrale. Il comportait quatre éléments : un code numérique identifiant le centre de responsabilité (ou le groupe de base des dossiers par sujet), la catégorie principale (Administration, Construction et aménagement, Matériel et approvisionnements, Finances, Terres, Baux et concessions, Personnel et Recherches), le sujet primaire (première lettre du sujet et un chiffre) et les divisions secondaires au besoin. Ainsi, un dossier portant sur l'arriéré des recettes à Banff aura la notation suivante : 62/4-R1.1 : 62/ pour Banff, 4-pour finances, R1. pour recettes, et 1 pour arrérages. La catégorie universelle était maintenue et recevait le code 90. Là encore, le système, accueilli sans enthousiasme, fut bientôt abandonné.

Ces dossiers, comme tous les autres dossiers du service central, portent sur tous les aspects de l'aménagement des parcs nationaux et historiques, les visites de personnalités importantes, la protection contre les incendies, les sentiers, les audiences publiques, les budgets principaux des dépenses et le personnel. Une différence d'importance, toutefois : il n'y a aucune documentation sur la faune puisque, en 1966, le Service canadien de la faune a accédé au rang de direction.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

b. Bureau du directeur, projet de l'Histoire des parcs nationaux du Canada, documents divers, 1965-1978, 0,4 m (vol. 478, 540, 564)

Le chef adjoint du Service des parcs nationaux prit sa retraite en 1968 et reçut pour mission de rédiger une histoire officielle du réseau des parcs nationaux. Cette histoire ne traite donc pas de façon très approfondie des lieux historiques, des canaux et d'autres programmes englobés dans le grand Programme de Parcs Canada. Les dossiers comprennent des exemplaires de sécurité des quatre volumes de l'Histoire des parcs nationaux du Canada, des copies des documents se rapportant à la controverse du pavillon de ski du lac Louise ainsi qu'un manuscrit de Lothian exposant les revendications de plusieurs personnes qui prétendaient avoir découvert les sources de Banff.

Outre cette documentation, il n'existe aucun instrument de recherche.

c. Service des parcs nationaux, Division de la planification, dossiers du service central, 1917-1972, 0,6 m (vol. 461-463)

Ces dossiers portent surtout sur les relations extérieures du Service des parcs nationaux, par exemple sur les causeries, la correspondance avec des associations, le travail des comités et les expositions.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

d. Service des lieux historiques nationaux, 1960-1984

i. Travaux inédits, 1960-1980, 8,3 m (vol. 430-438, 445-460, 470-476, 541-550)

La série des travaux inédits a été reçue dans le cadre d'une acquisition permanente. Il s'agit de projets de recherche et d'études réalisés par les historiens et archéologues des parcs et par des contractuels. Les rapports portent sur divers parcs nationaux et historiques, lieux, plaques et monuments appartenant à Parcs Canada ainsi que sur des études générales d'interprétation liées à des thèmes et à des événements historiques. On distingue trois grands types de travaux : les travaux d'interprétation, études et autres documents brefs rédigés pour la Commission des lieux et monuments historiques, les études archéologiques et historiques visant l'aménagement de lieux précis et enfin les études historiques générales et les études sur les objets culturels destinées à l'interprétation de ces lieux. Quelques-uns de ces rapports ont été publiés, le plus souvent revus et condensés, dans Lieux historiques canadiens : Cahiers d'archéologie et d'histoire et dans Collection d'histoire et

d'archéologie de Parcs Canada. On a adopté pour ces documents des codes de couleur : bleu pour les travaux historiques, vert pour les études d'architecture, jaune pour les travaux archéologiques et gris pour toutes les recherches se rapportant à Louisbourg.

L'instrument de recherche est une liste établie par numéro de rapport indiquant le titre, l'auteur et la date de la publication. C.J. Taylor, de Parcs Canada, a réalisé un "Subject Index to the Manuscript Report Series/Travail inédit" (index-matières), ouvrage publié dans *Archivaria* 12 (été 1981), qui rend compte des quelque 350 premiers rapports. On peut se procurer, à la Division des archives fédérales une bibliographie des travaux inédits et des publications des divisions de recherche de la Direction des parcs et lieux historiques nationaux, publiée en 1983 par Parcs Canada. On y trouve une liste complète, par numéro de rapport, de tous les travaux inédits d'avant 1983.

Des exemplaires des rapports de la série intitulée "Travaux inédits" se trouvent à la Bibliothèque des Archives publiques, à la Bibliothèque nationale, dans tous les services d'archives des provinces et des territoires ainsi qu'à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux de Parcs Canada. Les rapports de ce groupe d'archives sont des exemplaires de sécurité que les chercheurs doivent consulter sur place.

ii. **Rapports sur microfiches, 1965-1984, rapports 1-106**

En 1983, Parcs Canada a renoncé au format texte pour ses travaux inédits et lui a substitué la microfiche, la série prenant le nouveau nom "Rapports sur microfiches". Celle-ci comprend les rapports produits sur fiches depuis 1983. Pour de plus amples détails, voir A.4.d.i. ci-dessus.

L'instrument de recherche est une liste établie par numéro de rapport indiquant le titre, l'auteur et la date de publication. On peut se procurer à la Division des archives fédérales la bibliographie des travaux inédits et des publications des divisions de recherche de la Direction des parcs et lieux historiques nationaux, publiée en 1984 par Parcs Canada. On y trouve une liste complète, par numéro de rapport, des travaux inédits et sur microfiches d'avant 1984.

Des exemplaires des rapports de la série intitulée "Rapports sur microfiches" se trouvent à la Bibliothèque des Archives publiques, à la Bibliothèque nationale, dans tous les services d'archives des provinces et des territoires ainsi qu'à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux de Parcs Canada. Les rapports de ce groupe d'archives sont des

exemplaires de sécurité que les chercheurs doivent consulter sur place.

5. Programme de Parcs Canada, 1963-1981

a. Dossiers du service central, 1963-1981, 4,4 m (vol. 579-583, 592-608)

Au milieu des années 70, on a adopté un nouveau système de classification pour les dossiers de Parcs Canada. Afin de les distinguer des autres fonctions au sein du ministère des Affaires indiennes et du Nord, on leur attribua le préfixe C, pour conservation, complété par un code numérique. Le sujet primaire est indiqué par un nombre de quatre chiffres; trois autres chiffres permettent une ventilation plus poussée. Les codes alphabétiques servent surtout à identifier les parcs nationaux et les parcs et lieux historiques nationaux ainsi que la correspondance avec les gouvernements provinciaux. Par exemple, les dossiers C-2670/J1 et C-2670/M3 sont consacrés à la lutte contre les avalanches dans les parcs nationaux Jasper et du mont Revelstoke respectivement. La plupart des dossiers des lieux historiques portent le code 8400, complété par un numéro d'identification du lieu. Ce système est toujours en application à Parcs Canada.

Les dossiers acquis récemment de Parcs Canada, portent sur toutes les activités des parcs. On trouve notamment des dossiers traitant de l'interprétation, des études écologiques, des zones sauvages, des audiences publiques, des accidents, des comités, du Conseil du centre de Banff, des groupes de travail sur les lieux historiques et l'avenir des canaux historiques du Canada, des conférences fédérales-provinciales sur les parcs, de la coopération et de la liaison, des gardiens de parc, etc.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

b. Direction des parcs nationaux, Division de l'interprétation, documents divers, 1979, 0,01 m (vol. 564)

Ces documents contiennent la correspondance entre W.F. Lothian, historien officiel de Parcs Canada, et la revue National Geographic, et avec la Commission des parcs nationaux et des zones protégées de Suisse. Il y est question de déclarations sur les parcs nationaux du Canada et l'établissement du premier service au monde de parcs nationaux. On trouve également l'ouvrage que John M. MacFarlane a compilé lorsqu'il dirigeait la fonction de l'éducation populaire à Parcs Canada, "Parcs Canada Interpretation and Extension Programs : A Bibliography".

Outre cette documentation, il n'existe aucun instrument de recherche.

6. Documents divers, 1884-1980

a. Décrets du conseil et règlements, 1884-1980, 0,9 m (vol. 589-591)

Cette série de documents comprend une vaste collection de décrets du conseil et de règlements régissant les parcs nationaux et les parcs et lieux historiques nationaux au Canada, classés par ordre chronologique. Ils portent sur tous les aspects de l'activité des parcs, notamment la création et l'agrandissement des parcs, l'exploitation minière et forestière, l'énergie hydraulique, la désignation des lotissements urbains, l'utilisation des terres, les routes, la pêche, le camping, la prévention des incendies de forêts, les cimetières, les téléphones, le gibier, la signalisation et l'élimination des déchets.

L'instrument de recherche est une liste identifiant les périodes visées par les décrets du conseil et les principaux sujets traités dans la réglementation.

B. DOCUMENTS RÉGIONAUX, 1893-1982

1. Région de l'Ouest, 1893-1941

a. Parc national Banff (également appelé parc des montagnes Rocheuses)

i. Bureau du surintendant, copies de lettres générales, 1893-1910, 0,5 m (vol. 565-571, bobines de microfilm T-538 à T-547)

Jusqu'à ce que la Direction des parcs nationaux soit établie au sein du ministère de l'Intérieur en 1911, il n'y avait aucune entité centrale chargée de l'administration exclusive des parcs nationaux. Par conséquent, les activités des deux premiers surintendants du parc des montagnes Rocheuses, George Stewart (1887-1897) et Howard Douglas (1897-1910), ont revêtu une importance particulière dans l'élaboration de la politique des parcs, des activités et des méthodes administratives. Les sept recueils de lettres rédigées par les deux hommes ont trait surtout aux transactions financières et aux questions foncières ainsi qu'aux relations entre Banff et le secrétaire du ministère de l'Intérieur. Il y a également une correspondance avec le Canadien Pacifique, George Brett, A.R.C. Selwyn de la Commission géologique du Canada et bien d'autres personnes qui ont eu leur place dans les premières étapes de l'histoire du parc. Il faut toutefois signaler aux chercheurs qu'il y a plusieurs lacunes dans cette série.

L'instrument de recherche est une liste de chacun des recueils; les dates du début et de la fin sont indiquées dans

chaque cas, de même que le numéro de la bobine de microfilm à indiquer pour commander la documentation. De plus, les volumes 565 et 567 comportent, au début de chaque recueil, un index nominal. On peut se procurer ces documents sur microfilm par le prêt entre bibliothèques.

ii. Musée, documents divers, 1894-1941, 0,4 m (vol. 572-573)

Le musée du parc national Banff fut établi en 1895 pour fournir un centre d'intérêt culturel à des touristes de plus en plus nombreux. En 1903, un nouvel immeuble accueillit le musée de Banff; jusqu'en 1936, le bureau du surintendant du parc y fut également installé, ainsi que d'autres administrateurs du parc. Pendant plus de quatre-vingts ans, le musée a présenté des expositions de mammifères, d'oiseaux et de minéraux; on y trouvait également une salle de lecture ouverte au public. Bon nombre des premiers spécimens avaient été reçus de la Direction de l'immigration, qui les avait envoyés en Europe pour permettre aux personnes intéressées à venir s'installer chez nous de se faire une idée de la vie au Canada.

Ces documents évoquent la carrière de Norman Sanson comme météorologue et conservateur du musée de 1896 à 1930. Ils traitent du fonctionnement du musée, de son rôle dans le parc, de questions particulières comme les oiseaux, les reptiles, les insectes, etc., et comprennent des lettres au surintendant de Banff et au commissaire des parcs nationaux.

L'instrument de recherche est une liste des dossiers par titre et (ou) par sujet.

2. Région des Prairies, 1931-1969

a. Parc national Riding Mountain, dossiers du service central, 1931-1969, 0,8 m (vol. 540, 560-564)

Le parc national Riding Mountain, au Manitoba, a été établi en 1929. Les dossiers de cette série portent sur certaines des activités de ce parc et sur son histoire. Le volume 540 comprend deux dossiers dont l'un, le RM 272, traite des efforts déployés par Grey Owl pour établir une colonie de castors dans le parc. L'autre dossier est un texte dactylographié intitulé "A History of Riding Mountain National Park, Wasagaming, Manitoba" du 23 janvier 1957. Les volumes 560-564 ont trait à l'administration du parc, aux lettres circulaires, à la protection contre les incendies de forêts, aux causeries de gardes et à la conservation des forêts.

Outre cette documentation, il n'y a aucun instrument de recherche pour le volume 540. L'instrument de recherche des volumes 560-564 est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

3. Région de l'Ontario, 1918-1982

a. Bureau régional, dossiers du service central, 1931-1974, 1,8 m (vol. 551-559)

L'un des aspects qui ont caractérisé l'administration de Parcs Canada au cours des années 60 et 70 a été la décentralisation de nombreuses fonctions. La région de l'Ontario a été créée en 1973 et chargée de la partie ontarienne de l'ancienne région Ontario/Québec. Cette série regroupe les dossiers créés et conservés par le Bureau de la région de l'Ontario de Parcs Canada et ses prédécesseurs. Ces dossiers portent sur les trois parcs nationaux les plus anciens de la province (Pointe Pelée, îles du Saint-Laurent et îles de la baie Georgienne) et sur de nombreux lieux historiques, sans oublier des sujets de préoccupation régionale comme la publicité, le tourisme, les causeries, la construction et l'administration. On trouve également quelques documents sur les canaux.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

b. Parc national de la Pointe Pelée, dossiers du service central, 1918-1974, 3,0 m (vol. 609-623)

Le parc national de la Pointe Pelée a été établi en 1918. C'est un centre d'attraction célèbre comme lieu de rassemblement des ornithologues amateurs. Le parc est également connu pour ses oiseaux et sa flore rares. Les dossiers de cette série portent sur l'administration du parc, depuis l'élaboration de la politique jusqu'aux questions les plus courantes. Il y a notamment des documents sur la réglementation des parcs, les routes, les activités, l'entretien et la prestation de nombreux services.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

c. Parc national des îles du Saint-Laurent, dossiers du service central, 1962-1982, 1,3 m (vol. 438-444)

Ces dossiers décrivent les nombreuses activités du parc national des îles du Saint-Laurent. Ils traitent entre autres choses du tourisme, des services de recherche et de sauvetage, de la planification et des études sur le parc, du service des gardes, de la lutte contre les insectes, de l'embauche et de la formation de naturalistes, de la protection contre les incendies ainsi que des loisirs.

L'instrument de recherche est une liste des numéros, titres et dates de dossiers.

Annexe

<u>Code</u> <u>Alphabétique</u>	<u>Parc/lieu</u>
A	Parcs d'antilopes
ABR	Parc d'antilopes, rivière Bow
AMC	Réserve d'antilopes, Maple Creek
AMJ	Réserve d'antilopes, Moose Jaw
B	Parc national Banff
BA	Lieu historique national de Batoche
BH	Parc historique national de la villa Bellevue
BU	Parc Buffalo
CBH	Parc national des Hautes Terres du Cap-Breton
CH	Parc historique national Castle Hill
E	Parc national Elk Island
ENG	Service de génie et de construction ou Direction du génie et des ressources hydrauliques
F	Parc national Fundy
FA	Parc historique national Fort Anne
FAM	Parc historique national Fort Amherst
FB	Parc historique national Fort Beauséjour
FBA	Parc historique national Battleford
FC	Parc historique national Fort Chambly
FG	Parc historique national Lower Fort Garry
FLA	Parc historique national Fort Langley
FLE	Parc historique national Fort Lennox
FLO	Parc historique national de la forteresse de Louisbourg
FM	Parc historique national Fort Malden
FPW	Parc historique national Fort Prince-de- Galles
FRH	Parc historique national Fort Rodd Hill
FW	Parc historique national Fort Wellington
G	Parc national Glacier
GB	Parc national des îles de la baie Georgienne
GBF	Île Flowerpot de la baie Georgienne
GL	Route Golden-Leancoil
GP	Parc historique national Grand Pré
GR	Route Golden-Revelstoke
HC	Parc historique national de la citadelle de Halifax
HO	Administration centrale
HS	Lieux historiques
J	Parc national Jasper
K	Parc national Kootenay
KE	Parc national Kejimikujik
LL	Projet du Lac Louise
M	Musée national

Code
Alphabétique

Parc/lieu

MR	Parc national du mont Revelstoke
N	Parc Nemiskam
NS	Parc national Nova Scotia
P	Parc national de la Pointe Pelée
PA	Parc national Prince-Albert
PEI	Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard
PR	Parc historique national Port Royal
PS	Service de planification
PWF	Travaux publics de Fort Anne
PWU	Travaux publics (universel)
R	Parc des montagnes Rocheuses
RAA	Région de l'Atlantique
RAC	Région du Centre
RAW	Région de l'Ouest
RM	Parc national Riding Mountain
SE	Levés et génie
SH	Parc historique national Signal Hill
STL	Parc national des îles du Saint-Laurent
SWL	Parc historique national de la maison de sir Wilfrid Laurier
TC OR TCH	Route transcanadienne
TN	Parc national Terra Nova
U	Universel
V	Vidal's Point
W	Parc national des lacs Waterton
WB	Parc national Wood Buffalo
WL	Division de la faune
WO	Parc historique national Woodside
Y	Parc national Yoho